

BRANDIVY

Bredeui

INFOS





Sommaire

Édito p.2-3

Délibérations 2021 p.4-5

Vie Municipale p.4-25

CCAS p.26-29

Vie Scolaire p.30-31

Vie Associative p.33-39

Infos diverses p.40-43

GMVA..... p.44-45

Nouvelles enseignes p.46-47

Le P'tit + p.48

État Civil p.49

Mémento p.50

Calendrier collecte p.51

Conception, mise en page et impression :
Groupe IMPRIGRAPH / IOV COMMUNICATION
ARRADON - Dépôt légal : n°2160

Mot du maire

Chères Brandivyennes, chers Brandivyens,

1425, c'est le chiffre du dernier recensement. Celui-ci montre le dynamisme naissant et continué de notre commune et l'attrait que suscite dorénavant la ruralité. Ce ne sont pas moins de 100 logements qui vont être produits d'ici la fin du mandat, et peut-être même avant la fin de celui-ci aurons-nous posé les bases de ce que sera le projet de Centre Bourg qui devrait donner naissance, là encore, à près de 35 logements. Le Hameau de Kerican va voir, quant à lui, sa troisième et dernière phase se concrétiser vers le courant juin.

Les travaux de construction de la MAM ont commencé et déjà les familles se rapprochent des assistantes maternelles pour réserver une place parmi les douze proposées. La commune a souhaité mettre en cohérence, l'accueil de nouvelles familles et les modalités de gardes des tous petits. La commission « Affaires Sociales » a travaillé également sur la question de la création d'un ALSH. Après étude chiffrée et avis auprès de nos collègues, nous avons établi que les charges de fonctionnement ne permettraient pas la mise en place et la pérennité de ce service. De plus, la commune de Grandchamp accueille sans difficulté les enfants Brandivyens.

Brandivy a initié une révision complète du PLU en janvier 2021 du fait d'un document d'urbanisme trop ancien pour être modifié. Elle aura pour effet d'intégrer les dernières évolutions réglementaires et traduira à l'échelle de la commune, les orientations et objectifs des documents communautaires et supra communaux. L'urbanisation de notre commune, ces quinze dernières années a été des plus discrète, et ceci pour diverses raisons. Mais alors qu'aujourd'hui l'intérêt pour notre territoire est manifeste, l'état nous rappelle que nous devons limiter notre consommation foncière et ne pas étendre l'urbanisation dans les villages. C'est donc sans nuance que nous sommes identifiés aux communes ayant consommé et surconsommant encore des dizaines d'hectares de foncier.

La commune va acquérir, courant juin, la grande parcelle d'un hectare et demi située derrière l'école et les commerces ouvrant ainsi une nouvelle réflexion en termes d'offre variée de logements et de services : zone pavillonnaire classique, logement locatif de type T3/T4, cellule commerciale ou de services, emplacement réservé pour un équipement, agrandissement de la cour de l'école...

Voici donc les premiers fruits d'un long et patient travail autour du projet de territoire avec la délicate question de l'équilibre « accueil de nouvelles familles et dimensionnement des équipements ». Brandivy connaît aujourd'hui une effervescence dans son développement et je voudrais saluer ici tous les artisans de ces premiers succès : les élus, le personnel communal, les présidents et membres d'association et d'une manière générale toutes celles et ceux qui, par leur discrétion, leur enthousiasme, leur initiative, œuvrent à une vie communale apaisée, sereine, optimiste, franche, sincère et généreuse.

Pascal HERRISSON



Vie municipale

Délibérations année 2021

Les délibérations sont visibles en mairie ou accessibles sur le site internet www.brandivy.fr

■ Conseil Municipal du 13 janvier 2021

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Prescription de la révision du PLU – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation ;
- Tarifs du cimetière - Concessions - Espace funéraire.

■ Conseil Municipal du 11 mars 2021

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Vote du compte administratif de la commune - Année 2020 ;
- Compte de gestion de la commune 2020 ;
- Vote du compte administratif du budget centre bourg - Année 2020 ;
- Compte de gestion du budget annexe du centre bourg - Exercice 2020 ;
- Vote du compte administratif du budget annexe lotissement Hameau de Kerican - Année 2020 ;
- Compte de gestion du budget annexe du lotissement le Hameau de Kerican - Exercice 2020 ;
- Études préalables à la réalisation d'un espace naturel de loisirs : Choix du maître d'œuvre ;
- Adhésion au CAUE (Conseil en architecture et en urbanisme) ;
- Mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Avenant à la convention @ctes concernant la télétransmission des actes d'urbanisme au contrôle de la légalité ;
- Modification des statuts de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ;
- Liquidation du SIAEP de la région de Grand-Champ ;
- Hameau de Kerican - Garantie d'emprunt pour la construction de 4 logements ;
- Renouvellement de la convention multi-services avec FDGDON 56 - années 2021 à 2023.

■ Conseil Municipal du 8 avril 2021

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget communal ;
- Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2021 ;
- Lotissement Hameau de Kerican - Prix de vente des lots - Phase 2 (tranche 2 et 3) ;
- Rétrocession à la commune de l'espace non loti du lotissement Hameau de Kerican - Détermination du prix ;
- Vote du budget primitif 2021 ;
- Vote du budget primitif centre bourg 2021 ;
- Lotissement Hameau de Kerican : Vote du budget primitif 2021 ;
- Validation du projet de couverture du jeu de boules et lancement d'une consultation ;
- Subvention exceptionnelle au profit de Tour de Bretagne cycliste ;
- Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz (RODP GAZ) ;
- Instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des réseaux publics de distribution de gaz (RODP provisoire).

■ Conseil Municipal du 21 avril 2021

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Choix du bureau d'études pour la révision du PLU ;
- Révision du PLU - Validation du devis de la chambre d'agriculture pour l'établissement du diagnostic agricole ;
- Travaux d'extension du réseau eau potable du lotissement Hameau de Kerican : Validation du devis SBCEA ;
- Retrait de la commune de Plaudren du SIVU du centre de secours du canton de Grand-Champ.

■ Conseil Municipal du 8 juillet 2021

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Vote des subventions 2021 au profit des associations ;

- Subventions aux écoles privées - Année scolaire 2020/2021 ;
- Allocation pour fournitures scolaires - Année 2021 ;
- Cantine scolaire et garderie : Tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 ;
- Destruction des nids de frelons asiatiques : Participation de la commune de Brandivy - Année 2021 ;
- Modification de la délibération du 21 avril 2021 portant validation du devis SBCEA pour des travaux d'extension du réseau eau potable du lotissement Hameau de Kerican ;
- Construction d'une maison des assistantes maternelles - Demandes de subvention - Nouveau plan de financement ;
- Numérotation de la commune - Validation du prestataire pour l'achat des plaques de rues ;
- Convention de servitude électrique avec ENEDIS - Acte notarié ;
- Convention de mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données personnelles ;
- Échange de terrains entre la commune et Bretagne Sud Habitat ;
- Révision du Plan Local d'Urbanisme - Création d'un COFIL ;
- Approbation d'un commodat ou « prêt à usage » ;
- Couverture du jeu de boules : Choix de l'architecte ;
- Lotissement Hameau de Kerican : Critères d'attribution des lots de la phase 2.

■ Conseil Municipal du 23 septembre 2021

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- École publique : Travaux de peinture et achats de mobilier pour la bibliothèque ;
- Avenant à la convention ADS : Prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Augmentation du temps de travail des ATSEM ;
- Location de la salle polyvalente - Application d'un forfait désinfection dans le cadre du COVID 19 ;
- Lancement de la 3^{ème} phase du lotissement Hameau de Kerican (Tranche 4 et 5) ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation ;

- Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » - Bénéficiaires et montant maximum des cadeaux et présents d'usage.

■ Conseil Municipal du 11 octobre 2021

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Validation des devis pour des travaux sous voirie rue de la vallée du Loch ;
- Acquisition du terrain cadastré section AA n°0007 - Succession LE BREC Victor ;
- Mise en place du dispositif PAYFIP pour les factures émises par la collectivité ;
- Modification des statuts de Golfe du Morbihan Vanne Agglomération ;
- Facturation des frais de cantine et de garderie pour les parents séparés.

■ Conseil Municipal du 2 décembre 2021

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Convention de partenariat « Déclic tribu » ;
- Rémunération des agents recenseurs - enquête 2022 ;
- Conseillère en économie sociale et familiale à temps partagé - Poursuite du dispositif en 2022 ;
- Convention de partenariat avec la caisse d'allocations familiales : Convention territoriale globale 2021-2024 ;
- Arbre de Noël 2021 des enfants de l'école publique de Brandivy ;
- Subvention 2021/2022 pour sorties éducatives et jeux extérieurs au profit de l'OCCE - École publique de Brandivy ;
- Décision modificative n°1 - Travaux en régie ;
- Construction d'une maison des assistantes maternelles - Demandes de subvention - Nouveau plan de financement ;
- Constitution d'un groupe de travail pour l'application de la loi EGALIM ;
- Décision modificative n°2 ;
- Cadeau exceptionnel pour les personnels du domicile partagé ;
- Décision modificative n°3.

Vie municipale

Info finances



En 2021, l'exercice budgétaire s'est achevé par un excédent du budget de fonctionnement de 196 995.61 € et un excédent du budget d'investissement de 830 793.07 EUR soit un résultat de clôture de 1 027 788.68 €.

L'endettement est de 730 970 €. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis 2012.

Le résultat de clôture doit permettre de financer les investissements de la Commune :

- La Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).
- La couverture des jeux de boules avec une toiture photovoltaïque.
- L'aménagement de l'espace naturel dans le prolongement du Hameau de Kerican
- La révision du PLU...

Au niveau du budget annexe du Hameau de Kerican, les lots des deux premières tranches sont soit réservés soit vendus. La commercialisation de la 3^{ème} tranche interviendra fin 2022.

Un espace naturel sera réalisé dans le prolongement du Hameau de Kerican et assurera une continuité piétonne avec le Centre Bourg.

Au niveau du budget du lotissement de Centre-Bourg, le rachat des terrains à l'établissement Public Foncier sera effectif courant 2022 avec un espace réservé pour l'agrandissement de la cour de l'École à réaliser en 2023. Les coûts d'aménagement du lotissement seront financés en récupérant les avances du budget Hameau de Kerican.

Pour plus de détails, les délibérations budgétaires sont disponibles sur le site internet de la Mairie avec une note détaillée de présentation du budget primitif.

Note de présentation du budget primitif Brandivy 2022

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il a été élaboré par le Maire et adopté par le conseil municipal le 14 avril 2022.

Ce budget a été réalisé sur les bases des orientations présentées aux conseillers municipaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de prendre en compte l'impact de l'inflation (énergie, carburant, alimentation, masse salariale...)
- de réaliser les projets prévus pour la mandature ;

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement : La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

La section d'investissement concerne les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes qui ont pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le budget est présenté en équilibre avec la reprise des résultats de l'exercice 2021.

En 2022, la Commune de Brandivy dispose de 4 budgets :

- Le budget principal ;
- Le budget annexe du Hameau de Kerican ;
- Le budget annexe du lotissement du Centre-Bourg ;
- Le budget du CCAS.



I / SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et GMVA, aux sommes encaissées en contrepartie de prestations fournies à la population (cantine, garderie...).

Chapitres	Libellés des Chapitres	BP 2022 (en €)
013	Atténuation de charges	4 000
70	Produit des services	53 400
73	Impôts et taxes	629 797
74	Dotations et participations	204 002
75	Autres produits de gestion courante	12 000
76	Produits financiers	30
77	Produits exceptionnels	0
TOTAL RECETTES RÉELLES		903 229

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 sont estimées à 903 229 EUR.

Au chapitre des impôts et taxes, les contributions directes (taxes foncières) constituent la principale recette de fonctionnement : 368 201 €.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, les Communes perçoivent uniquement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux ne peut être modifié jusqu'en 2023.

Le taux des taxes foncières a été augmenté de 1 % pour une recette supplémentaire estimée à 3 675 €.

- **Taxe foncière bâtie : 33,98 %**
- **Taxe foncière non bâtie : 48,83 %**

Les dotations versées par l'État (Dotation forfaitaire, Dotation de solidarité rurale et Dotation de péréquation) représentent 194 012 €.

La Dotation de solidarité communautaire versée par GMVA est de 50 410 €.

Les recettes de cantine et de garderie constituent l'essentiel des produits de services. Elles ont été budgétées à hauteur de 48 000 € avec un retour à la normale espéré après la période de la crise sanitaire.

2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts, les subventions versées aux écoles et associations.

Chapitres	Libellés des Chapitres	BP 2022 (en €)
011	Charges à caractère général	201 700
012	Charges de personnel	397 050
014	Atténuation de produits	0
65	Autres charges de gestion courante	123 300
66	Charges financières	27 200
67	Charges exceptionnelles	100
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	5 000
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		754 350
023	Virement à la section d'investissement	148 879
042	Opérations d'ordre entre sections	0
DÉPENSES FONCTIONNEMENT		903 229

Les charges à caractère général s'élèvent à 201 700 €. Une inflation importante pour les coûts De l'énergie/carburants (+11 000 € par rapport à 2021) et pour le poste alimentation (approvisionnement de la cantine) a été budgétée.

Les charges de personnel comprennent les rémunérations de tous les agents communaux et les cotisations dues aux différents organismes sociaux et de retraite : 397 050 €. Une augmentation du point d'indice est annoncée pour l'été sans que son ampleur et sa date d'application soient connues au moment du vote du budget.

Les autres charges de gestion courante se montent à 123 300 €. 27 200 € d'intérêts devront être réglés sur les emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 sont estimées à 754 350 €.

Le résultat prévisionnel à transférer au budget d'investissement est de 148 879 €.

II / SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se répartissent entre l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 (196 995,21 €), le solde d'exécution d'investissement reporté (830 793,07 €), le fonds de compensation de la TVA (FCTVA : L'État rembourse partiellement la TVA que la Commune a payée sur les dépenses d'investissement au taux de 16.404 %), la taxe d'aménagement (taux maintenu à 3 %), les dotations et subventions et les créances sur les autres établissements soit un total de 2 064 885,24 €.

2/ Les dépenses d'investissement

Les opérations d'investissement budgétées en 2021 et restant à réaliser sont de 764 589,87 €.

N° Prog.	Comptes	Intitulé	Montant budgété
178	27638	Créances sur autres établissements	
31	2188	Matériel	
106	2184	Équipement école	10 000 €
106 110	2135 2183	Équipement école Renouvellement courant informatique	3 918,80 €
121 124	2313 2041582	Aménagement salle polyvalente Frais de raccordements réseaux	3 000 €
128	2152	Panneaux de signalisation	10 000 €
149	2313	Réfection clocher église	3 296 €
166	2188	Matériel de cuisine	5 000 €
155	2315	Enfouissement EDF Lann Grégu	
157	2031	Études MAM	15 211,32 €
157	2313	Travaux MAM	442 707,75 €
158	2031	Numérotation de la Commune	3 000 €
159	2152	Signalétique Brandivy (entrée de bourg)	10 000 €
161	2315	Projet Mobilité	10 000 €
162	2313	Travaux électriques	5 000 €
163	21534	Travaux réseaux éclairage public	
164 168	2111 2128	Achat terrain / voirie Cimetière - Jardin du Souvenir	39 004 € 5 000 €
169 172	2135 2315	Accueil Mairie Parking de la Grotte	20 000 € 5 000 €
173 175	2312 2315	Espace de Loisirs Réfection multisports	150 000 € 5 000 €
176	202	Révision PLU	19 452 €
TOTAL			764 589,87 €

Les besoins d'investissement au titre de 2022 sont évalués à 1 064 710 €.

N° Prog.	Comptes	Intitulé	Montant budgété
31	2188	Matériels techniques	7 000 €
106	2184	Équipement école	6 100 €
110	2183	Renouvellement courant informatique	10 000 €
128	2152	Panneaux de signalisation	-
149	2313	Réfection clocher église	2 800 €
156	2315	Voirie	5 000 €
157	2313	MAM	142 300 €
162	2313	Travaux électriques	35 000 €
163	21534	Travaux réseaux éclairage public	9 000 €
166	2188	Matériel de cuisine	5 000 €
169	2135	Accueil Mairie	2 000 €
173	2031	Espace de Loisirs	0 €
173 175	2312 2315	Espace de Loisirs Construction d'un jeu de boules	420 000 €
176 178	202 21318	Révision PLU Achat Maison Le Brec	31 000 € 30 000 €
179	2111	Achat terrain Centre bourg	260 000 €
180	21538	Travaux eaux pluviales Bourg	55 000 €
181	2315	Éclairage Route de Bieuzy-Lanvaux	12 510 €
182	21318	Terrain d'entraînement Stade Football	20 000 €
183	2046	CLECT eaux pluviales GMVA	12 000 €
TOTAL			1 064 710 €

L'année 2022 marque le lancement des projets de la mandature : construction de la MAM, construction d'un jeu de boules, rachat à l'Établissement Public Foncier de Bretagne des terrains pour le lotissement du Centre-Bourg et l'agrandissement de la cour de l'école.

Les amortissements des emprunts sont de 45 380 €.

En 2022, les dépenses d'investissement se montent à 2 064 885,24 € et équilibrent les recettes d'investissement.

III/ Encours de la dette

Au 31 décembre 2021, l'endettement de la Commune est de 730 970 €.



● PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS au 7 juin 2022 :

ANNÉE	NOM PRÉNOM	NATURE DE LA CONSTRUCTION	LIEUX DE LA CONSTRUCTION
2020	HANO Sandra	Maison	Plunian
	BRETON Cindy	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	BAYLE Cédric & BEVAN Stéphanie	Maison	Lann Grégu
	BOISNARD Charline	Abri de jardin + Carport + Garage en pièce à vivre	11 Ty Nehue
	GUILLO Clémence & PERIN Mathieu	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	SHIMI Ahmed	Maison	Lann Grégu
	GASBARRE Francisque & Gwenaëlle	Extension maison & garage	16 rue des Bruyères
	Mairie de Brandivy	Construction d'une MAM	Lot. communal Hameau de Kerican
	SCEA de Kerhoarno	2 hangars agricoles + démolition bâtiments	Kerhoarno
	GUEGUIN Magali & TREPTEL	Terrasse + plateforme + abri	Coët Quenah
	LE COMPTE Pascal	Changement de destination	Saint Derven
	SICATEAU Charlène	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	DRUMEL Guillaume & Alexandra	Maison	Kerican
	CAHET Laurent & CAHET-FLEURY Marine	Maison	La Forêt
	KERSUZAN Anne-Marie & René	Hangar	Le Cordier
	LE PRIELLEC Henri	Maison	Tolgoët
	LE CADRE BLEU	Maison	Impasse er Votten
	HERVIEUX Thomas & Jessica	Maison	Lann Grégu
	SAUVEE Jean-Emmanuel	Rénovation	Tremer
	LE CHEVILLER Yves	Atelier + garage	Lann Vraz - Le Poteau
	DERRIEN Steven & Léa	Maison	Lann Grégu
	JOSSE Adrien & LAMOUR Sandra	Maison	Le Vialgoët
	DAVID Jordan	Maison	5 rue des Korrigans - Hameau de Kerican
	COUILLARD Bernadette	Maison	1 rue des Korrigans - Hameau de Kerican
2021	VANNIER Pascal & DESCOLAS Laurence	Changement situation	Le Tolgoët
	DURAND Alain & GUINIO Maëlle	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	BUSSON David	Extension	17 Lotissement les Chênes verts
	LE LETTY Samuel	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	JAN Julien & CHAMAILLARD Julie	Maison	Tolgoët
	Mr et Mme VAILLANT	Maison et Piscine	Plunian
	CADUDAL Jean-Marc & Marie-Cécile	Maison	Tolgoët
	Mr BRINDEAU & Mme HALOUSE	Extension maison et démolition partielle	Abbaye de Lanvaux
	GUOT ARGOUARCH Morgan	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	CHAMAILLARD Sébastien & AUDRAN Muriel	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	KERGAL Vincent & TESSIER Marion	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	PLACINE Jean	Rénovation longère et annexe	1376 Kerveno
	FOUSS Yoan & LE PENRU Emma	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	PETIT Anaëlle & LOUPIAC Valérie	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	BEUZELIN Mélina & THIBAUDOT Yann	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	LE CADET Mathieu	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	POROLLEAU Nicolas & CAILLEAUD Séverine	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	PUREN Pierre Marie	Maison	1 rue de Kerlann
	MALEK Jolanta & Zbigniew	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	HENRIET Emilie & DEFREL Hervé	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	VALY Fabrice & Elodie	Maison	Le Tolgoët
	GANNE Florine	Maison	Lot. communal Hameau de Kerican
	LE BARILLEC Vincent	Maison	Rue des Rossignols
	LE GUNEHEC Jean-Claude	Maison et garage	Kérican
	SCI MANOWEN	Maison	Kérican

● DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES au 7 juin 2022 :

ANNÉE	NOM PRÉNOM	NATURE DE LA CONSTRUCTION	LIEUX DE LA CONSTRUCTION
2020	HANO Sandra	Cabanon	Plunian
	BOUSSOUAR Mickaël	Mur de soutènement	27 rue de Kerlann
	KERVADEC Joseph	Isolation	Tremer
	TANGUY Stéphane	Clôture avec portail	Kernabessec
	KERNEUR Nicolas	Remise en garage	Kernabessec
	JOINVILLE Sonia	Abri pour animaux	Lot. la Maison neuve
	DEGUISE Julie	Pergola + local technique + clôture	Le Resto
	VERDET Gaël	Agrandissement sous-sol	Le Vialgoët
	VERDET Gaël	Extension	Le Vialgoët
	SCI JOLY - SAUVADET	Changement d'ouvertures	Kerdréan
	LE GUELOUIT Pascal	Garage	Kerlande
	GUILLOUZOUC Yann	Vélux	18 Lot. Les Chênes Verts
	DAGUENET Arnaud	Remplacement toiture	Troguern
	MARTINEZ Nicolas	Installation panneaux photovoltaïques	Plunian
	COLLEC Pascal	Changement d'ouvertures	6 rue des Bruyères
	QUERE Cyril	Carport	19 rue de Kerlann
	ORANGE UPR OUEST	Pylône	Er Vardouil
	LE DOUARIN Guy	Réfection toiture	30 rue de la Vallée du Loch
	MARY André	Modification toiture	5 rue de Kerlann
	KERSUZAN Paulette	Changement fenêtre + retrait muret	Tremer
	GIRAUD Guy	Remplacement clôture	3 rue de la Grotte
	SEVENO Claude	Pergola	Le Vialgoët
	FLEURY Maëva	Isolation	5 rue de la Grotte
	CORNIER Patrick	Ravalement + changement portail + clôture	3 rue des Bruyères
	LE DOUARAN Marie-Laure	Isolation	Kerhoarno
2021	JOURDAN Bastien	Changement porte garage en baie vitrée + clôture	31 rue de Kerlann
	LE FALHER MILLIUS	Carport	5 Lot. des Chênes Verts
	LOTODE Paulette	Vente terrain	La Forêt
	LE CORRE Jean	Rénovation façades	Saint Laurent
	TANGUY Stéphane	Velux	Kernabessec
	GRANGER Fabien	Clôture	1 Lot. Les Chênes Verts
	PELTIER Sébastien	Terrasse surélevée	Le Bouilleno
	LE GUNEHEC Jean-Claude	Division foncière	Le Motte Kerican
	BRIAND Anne	Ravalement façade	Coët Queneach
	MICHEL Dorian	Abri de jardin + clôture	Le Vialgoët
	CLERC Jean-Pierre	Abri de jardin	Bar Vras
	BREARD Joseph & LE DOUSSAL Julie	Châssis de toit + modification ouverture + remplacement menuiseries	Le Guern
	GOÏC Karine	Fenêtres de toit	Kerhoarno
	GUENEDAL Nolwenn	Muret et portail	Lann Vras
	WOOD Elizabeth	Rénovation maison existante	5237 Le Vialgoët
	DAGORNE Jean-Yves	Rénovation, modifications ouvertures, fenêtre de toit	5040 La Forêt
	LAIGO Claude	Pergola	Corn er Hoët
	GRENON Odette	Clôture	8 rue de la Vallées du Loc'h
	MARTIS Thibaut	Abri de jardin	Lann Grégu
	JEHANNO Joseph	Division foncière	2 Chemin des Lilas
	COUSIN Florent et BEDIAN Laëtitia	Rénovation	6 rue de la Grotte
	SCI CELADON	Rénovation d'une annexe	La Forêt
	Groupement forestier KOADEC	Coupe d'arbres	19 rue de la Vallée du Loc'h
	NOUAR Sébastien	Pose de panneaux solaires	Le Resto
	La Ferme du Cordier	Installation de tunnels & constructions d'un local technique	Le Cordier

Réalisations

Aménagements municipaux réalisés

LES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2022

■ COMMUNE :

- Remplacement des vieux luminaires de la rue de Kerlann et des Bruyères par des projecteurs LED pour améliorer le confort visuel et diminuer la consommation électrique.
- Mise en place de mobilier urbain, bancs et poubelles sur l'ensemble du bourg.
- Mise en conformité du réseau d'eau pluviale rue de la Vallée du Loc'h.
- Démarrage de la dernière tranche du lotissement de Kerican pour mise en vente des terrains en fin d'année.
- Mise en place des plaques de n° et de rue à la suite de la révision de l'adressage.
- Installation d'une boîte à livres près de la maison des associations.
- Démarrage de la construction de la MAM (maison des assistantes maternelles).
- Déploiement de la fibre sur la partie centrale de la commune.
- Installation d'un terrasson dans la flèche du clocher de l'église pour assurer l'étanchéité et réfection des planchers.
- Aménagement de parcs sous le belvédère devant l'Église pour recevoir des moutons en éco pâturage.



■ ÉCOLE :

- Création d'un espace bibliothèque à l'école.
- Peinture de la garderie, de l'escalier et de la salle de motricité de l'école.



■ MAIRIE :

- Rénovation de l'accueil et des bureaux de la mairie.
- Remise en conformité électrique des bâtiments communaux.



■ L'ADRESSAGE :

En décembre dernier vous avez sûrement vu apparaître sur les murets devant les maisons, sur les boîtes à lettres ou tout autre support à proximité de l'entrée des maisons des plaques vertes comportant, pour certaines, jusqu'à 4 chiffres !!

Pourquoi des numéros aussi grands pour l'adressage ? Nous avons tous l'habitude de voir au maximum deux chiffres pour la numérotation.

*C'est très simple,
c'est la numérotation métrique.*

Le nombre inscrit sur la plaque à l'entrée de votre propriété correspond au nombre de mètres qui séparent votre propriété du point zéro. Les numéros pairs sont à droite et les impaires à gauche.



■ LA BOÎTE À LIVRES :

Il s'agit d'une petite « bibliothèque » de rue gratuite.

Installée à côté du parking de la salle associative, elle permet de déposer ou d'emprunter un ou plusieurs livres librement et cela 7j/7.



Vie municipale

Remise de médailles du travail

Cette année, 3 médailles du travail ont été remises aux agents communaux :

Médaille d'or pour Monsieur KERSUZAN, agent du service technique, vermeil pour Madame JEGO, Directrice des services et argent pour Madame MALRY, agent administratif.



Remise de médaille de l'ordre National du mérite

Le 27 novembre dernier, Monsieur Adrien PEDRONO s'est vu remettre la médaille de l'ordre National du mérite par Monsieur Thierry LE MAO, président de l'UNACITA.



Nettoyage du lavoir

Six jeunes de Brandivy, âgés de 14 à 17 ans, très impliqués dans la vie de la commune, ont, à leur initiative, décidé de nettoyer le lavoir : « C'est en nous promenant et en se retrouvant dans ce lieu que nous avons remarqué à quel point il avait besoin d'être nettoyé », soulignent-ils. « Ils sont venus me voir et m'ont fait cette proposition que j'ai bien évidemment accepté », explique Pascal Hérisson, le maire.

Ces jeunes, équipés de leurs outils, ont passé leur lundi et mardi à frotter et récurer : « Nous y avons trouvé entre autres, des bouteilles, un tee-shirt, des carottes... », plaisantent-ils.

« Je trouve formidable que des jeunes soient si attentifs et se sentent impliqués dans la vie de la commune » souligne l' élu.

Une belle histoire

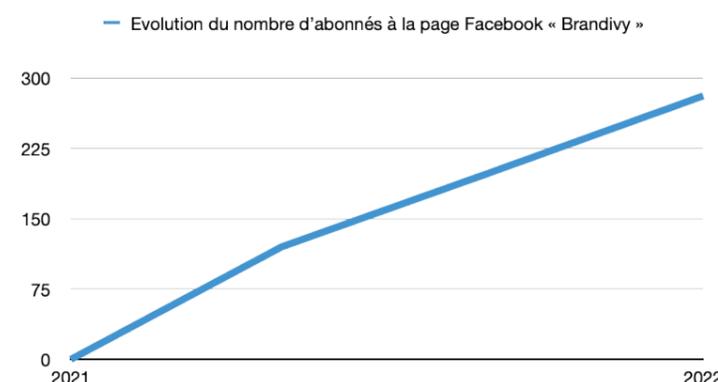
Cette solidarité a fait boule de neige puisqu'un couvreur brandivien, Anthony Le Gunehec, est venu spontanément vérifier le toit du lavoir et s'est attelé à remplacer gracieusement les ardoises cassées.



De gauche à droite : Kilian, Sayan, Youenn, Herman, Lanna et Léane

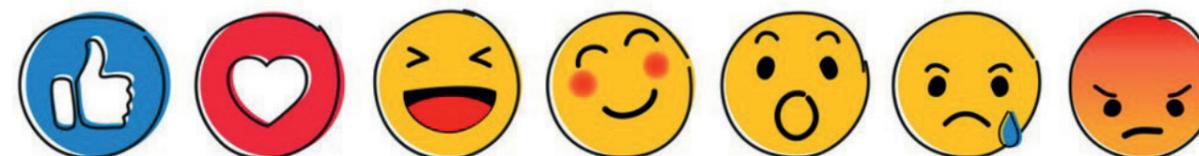
La page facebook

Ce nouveau moyen de communication a été mis en place il y a un an, en complément des autres canaux existants. Il est un moyen d'information de la population des actions de la municipalité dans le cadre de la vie communale et aussi des événements associatifs et culturels.



La page Facebook réunit aujourd'hui 281 abonnés, une belle évolution depuis son ouverture ! N'hésitez pas à solliciter la mairie si vous souhaitez relayer des informations utiles pour tous. Espace d'échanges et de communication simple et convivial, il permet de partager des informations, de créer des liens entre différents acteurs.

Rejoignez la communauté si ce n'est pas déjà le cas !



Vie municipale

Diagnostic agricole 2021 dans le cadre du PLU

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AGRICULTURE DE BRANDIVY

35 agriculteurs travaillent sur 27 exploitations agricoles dont le siège est sur la commune :

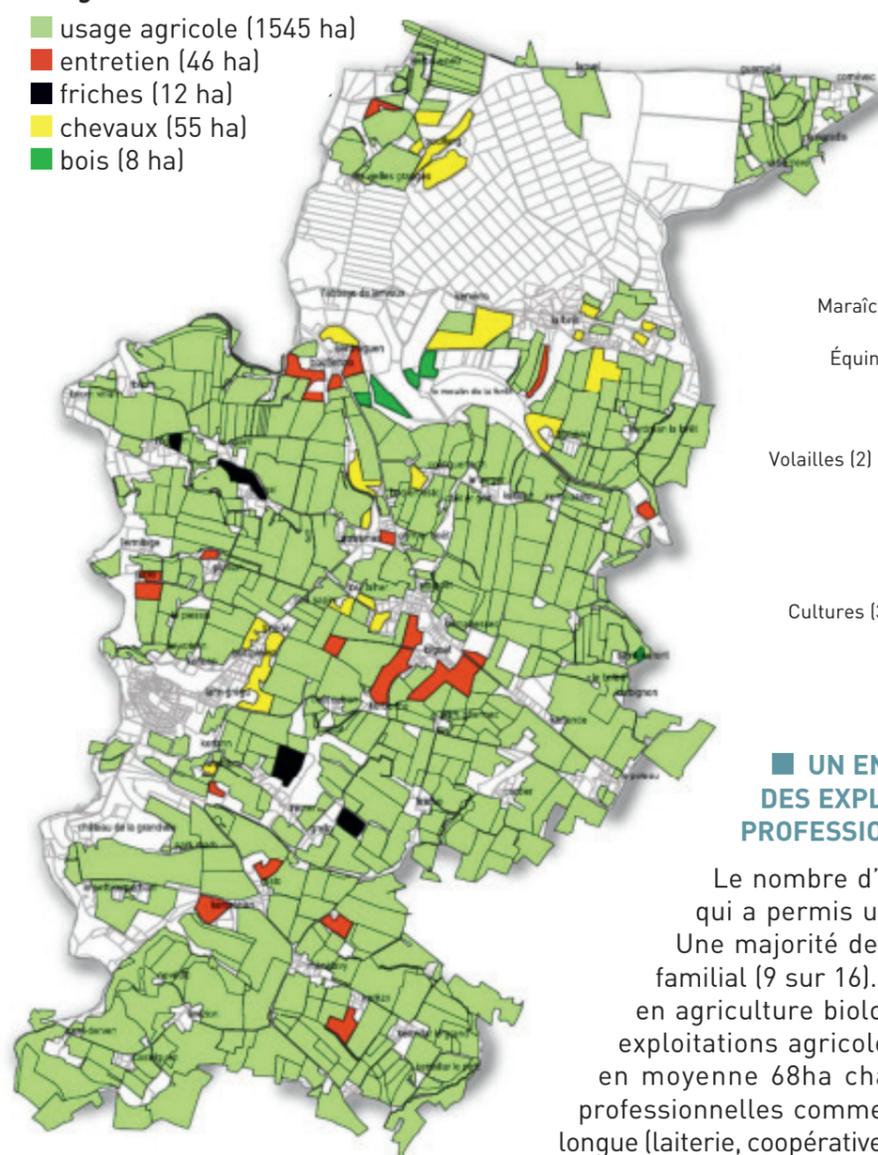
- 23 dans 16 exploitations professionnelles
- 12 dans 11 exploitations non professionnelles

5 salariés sont employés sur ces fermes. En complément, 35 exploitations ayant leur siège d'exploitation sur une autre commune, cultivent des terres agricoles à Brandivy, sur 422 ha.

1545 hectares sont cultivés par des exploitations agricoles sur la commune de Brandivy.

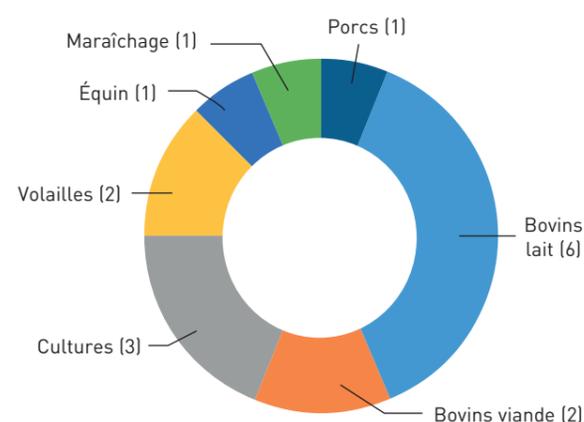
Usages du foncier :

- usage agricole (1545 ha)
- entretien (46 ha)
- friches (12 ha)
- chevaux (55 ha)
- bois (8 ha)



60 % de la surface communale est dédiée à l'agriculture

Élevage majoritairement sur les 16 exploitations agricoles professionnelles



UN ENJEU DE TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PROFESSIONNELLES

Le nombre d'élevages ruminants se maintient, ce qui a permis un maintien des surfaces en prairies. Une majorité de fermes sont reprises dans le cadre familial (9 sur 16). 4 exploitations professionnelles sont en agriculture biologique. 1092 ha sont cultivés par les exploitations agricoles professionnelles, elles exploitent en moyenne 68ha chacune. Les exploitations agricoles professionnelles commercialisent majoritairement en filière longue (laiterie, coopératives, négoce...), c'est le cas de 14 d'entre elles, contre 2 en circuits courts (bovins viande, maraîchage).

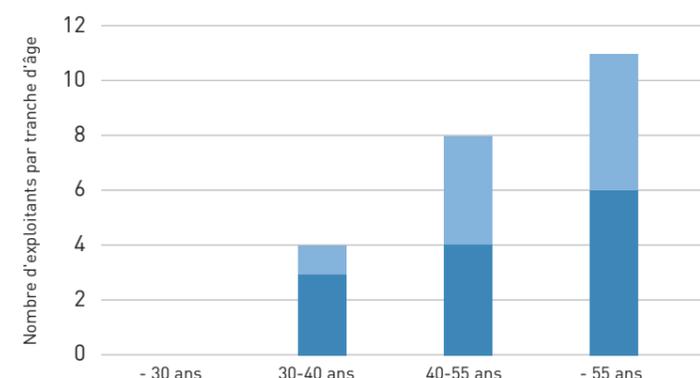
UNE BONNE DYNAMIQUE D'INSTALLATION ET DES ENJEUX DE TRANSMISSION

La moyenne d'âge des 23 agriculteurs des 16 exploitations pro de Brandivy est de 51 ans. 48% des exploitants ont plus de 55 ans, et sont répartis dans 9 exploitations professionnelles, qui exploitent 485 ha sur la commune.

La question de la transmission se posera concrètement dans les années à venir dans 5 exploitations :

- dans 4 cas, l'exploitant de plus de 55 ans est seul sur l'exploitation agricole
- 1 ferme de 2 associés ou plus n'a pas d'exploitants de moins de 55 ans.

Répartition des exploitants des exploitations agricoles professionnelles, par tranche d'âge



Une bonne dynamique d'installation :

- 2 installations dans les 5 dernières années :
- 1 sur exploitation familiale
 - 1 après tiers
- 2 Projets d'installation :
- 1 projet en brebis laitières
 - 1 projet en maraîchage

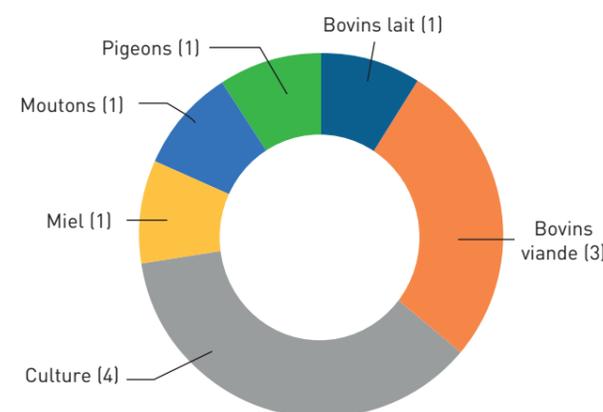
Dans ces 9 exploitations agricoles professionnelles, comment les exploitants de plus de 55 ans voient leur exploitation dans 10 ans ?

Elle ne changera pas	Je ne sais pas	Elle sera démantelée	Elle sera transmise mais je n'ai pas de repreneur	Elle sera peut-être transmise aux enfants	Elle sera transmise aux enfants
1	3	1	1	1	2

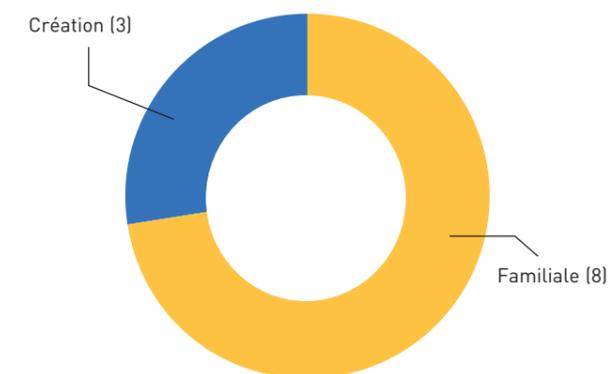
UNE ACTIVITÉ AGRICOLE NON PROFESSIONNELLE FORTEMENT REPRÉSENTÉE

La majorité des fermes des exploitations agricoles non professionnelles est d'origine familiale, transmise aux enfants par les parents lors de l'arrêt d'activité. La moyenne d'âge des 12 agriculteurs des 11 exploitations non pro de Brandivy est de 54 ans.

11 exploitations agricoles non professionnelles

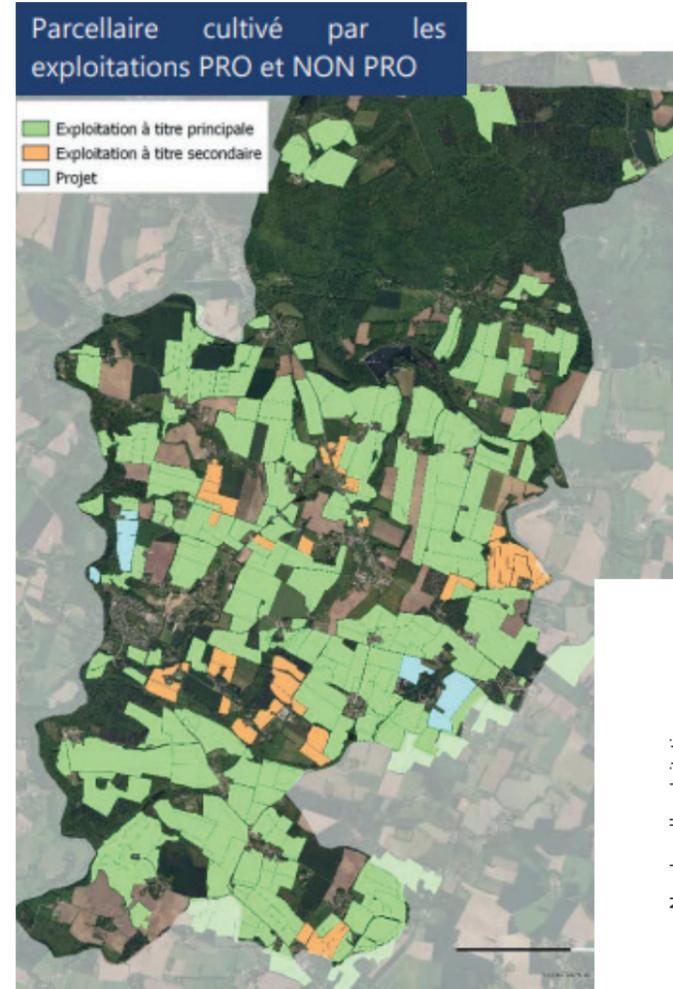


Origine des exploitations non professionnelles



Vie municipale

ZOOM SUR LE FONCIER EXPLOITÉ PAR LES EXPLOITATIONS NON PROFESSIONNELLES

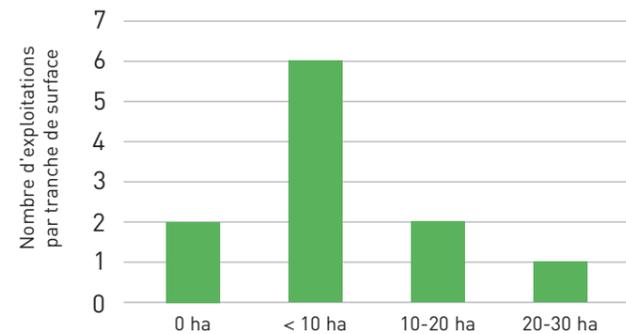


Les exploitations agricoles non professionnelles cultivent 107 ha, soit 7% de la surface cultivée. Elles ont une surface de 10 hectares en moyenne chacune.

Pour les 10 exploitants ayant répondu à la question, comment voyez-vous votre activité agricole dans les 10 ans :

L'activité sera a priori arrêtée	1
Développement de l'activité agricole	1
Pas de changement, éventuelle transmission aux enfants	5
Je ne sais pas	3

Surface des exploitations non pro de Brandivy



COHABITATION AGRICULTURE & HABITANTS

L'activité agricole principale étant l'élevage, sur les 27 exploitations agricoles en activité, ayant un site sur Brandivy, **18 exploitations** génèrent un périmètre sanitaire sur la commune.

La présence de ces activités agricoles sur la commune entraîne des interactions avec les autres usagers de la campagne. Les agriculteurs témoignent notamment de : intrusions de personnes sur les parcelles agricoles, questionnements sur l'usage des produits phytosanitaires, blocage de création de nouveaux bâtiments.

De même, ces activités agricoles doivent s'adapter aux contraintes locales : circulation importante sur certains axes qui compliquent l'utilisation de routes par les animaux et engins, les aménagements de route type dos d'âne qui sont difficiles à franchir avec les tracteurs attelés. Certains agriculteurs ont ainsi réalisé des chemins secondaires pour éviter des portions de route ou des hameaux.

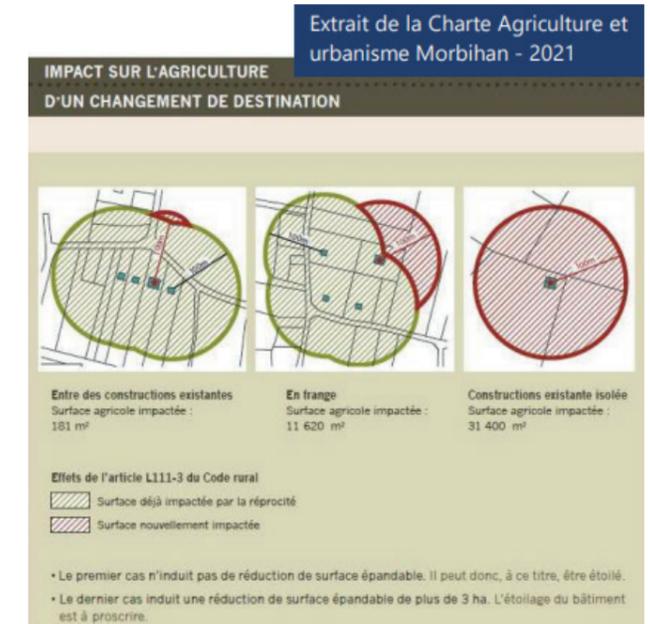
LES EXEMPLES DE TRADUCTIONS DANS LE PLU

SITES DE PRODUCTION : les maintenir et faciliter leur développement.

Leur maintien et leur développement seront assurés en les inscrivant dans un zonage approprié : privilégier des retraits de 100 m et permettre l'implantation de nouveaux sites.

FONCIER : réduire la consommation de foncier agricole

- Valoriser les capacités urbaines disponibles : gestion économe du foncier, densification de l'habitat.
- Concevoir une urbanisation qui évite la fragmentation et l'enclavement des espaces agricoles
- Éviter les changements de destination isolés.



AU-DELÀ DU PLU

Il est proposé **d'associer les agriculteurs aux réflexions et aux projets** dès lors qu'il y a des enjeux agricoles et environnementaux, en créant ou en renforçant les liens avec les agriculteurs :

- Aborder ensemble les **relations avec les nouveaux habitants et usagers de la campagne**, proposer des temps d'échanges entre riverains et agriculteurs pour faire connaître l'activité agricole et désamorcer / anticiper les conflits de voisinage.
- Consulter les exploitants sur la circulation des engins agricoles et les aménagements routiers prévus
- Soutenir les exploitants souhaitant **développer leurs débouchés locaux** (ex : restauration scolaire).
- **Travailler le réseau de chemins de randonnées en concertation avec les agriculteurs**, pour le tracé et la mise en place de conventions.



Édition 2021

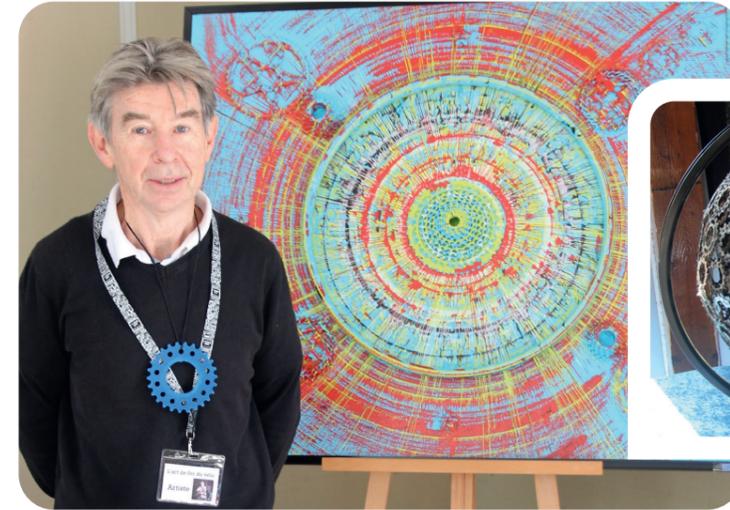
Le 22 septembre 2021, Brandivy a eu l'honneur de recevoir l'arrivée de la 3^{ème} étape du Tour de Bretagne.

LE TOUR DE BRETAGNE



Oscar PELEGRI, gagnant de la 3^{ème} étape

Brandivy a été « ville arrivée » de la troisième étape du Tour de Bretagne 2021 et 140 coureurs ont évolué dans le bourg et sur un circuit au nord. Cet événement majeur du cyclisme français a été largement relayé par la presse spécialisée et couvert par des chaînes de télévision. Nous avons été honorés de la présence de Monsieur Bernard HINAULT, l'homme aux 216 victoires, gloire et fierté des bretons.



Monsieur Lucien JALU a, pour la circonstance, présenté « l'Art de Fer du Vélo », ensemble de sculptures originales réalisées à partir de pièces de vélo récupérées.



Ambiance de fêtes, soleil, fanions, musique et décors inoubliables, une journée de rêve dans un univers fraternel, riche de partages.

Un grand merci à tous les acteurs de cette belle rencontre.



Vie municipale

Le Hameau de Kerican - 3^{ème} phase

Après une commercialisation rapide des 13 lots de la deuxième phase de travaux du Hameau de Kerican, la commune s'apprête à lancer la troisième et dernière phase du projet.

Les travaux « réseaux profonds » et « réseaux souples » devraient débuter courant mai et s'achever fin juin. C'est donc 12 lots qui vont être mis en vente à partir de septembre prochain concluant ainsi la phase voirie – réseaux pour l'ensemble de l'opération.

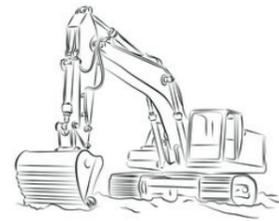
Lorsque la commercialisation de la troisième phase sera bien engagée, ainsi que les constructions de la deuxième, nous pourrions envisager les travaux de finitions (voirie, trottoir, espaces verts, éclairage public) qui donneront au lotissement ses formes définitives.

Espace naturel au nord du bourg

Dans le prolongement de l'opération Kerican et au nord du bourg, nous allons aménager un espace naturel comprenant des voies de promenade, un milieu humide (mare, végétation, fontaine, fossés ...), un verger communal, un espace repas / pique-nique pour plusieurs familles.

Nous avons écarté l'approche « parcours de santé ou sportif », le lieu devant rester sobre et calme. L'économie générale du projet se définit comme suivant : sobre, inspirant, bucolique, champêtre, nature, calme, accessible...

L'aménagement a pour vocation de permettre aux Brandivyens de rester en lien avec la ruralité dans ses usages, sa richesse et sa poésie. Les parcelles urbanisées étant de plus en plus petites, l'idée est d'offrir un espace public vaste et inspirant en complément de ce qu'offre la propriété privée.



La MAM

Le projet MAM, Maison d'Assistantes Maternelles, est entré dans sa phase réalisation en avril et devrait s'achever début 2023. Il s'agira d'un bâtiment de 123 m² de plain-pied, respectant les normes d'accessibilité et qui permettra l'accueil de 12 enfants de 0 à 3 ans. La commune en sera propriétaire et le mettra à disposition d'une association Brandivyenne « **en attendant MAM'an** » et de ses trois assistantes maternelles agréées moyennant un loyer. Le traitement de la construction se veut qualitatif et génèrera un bâtiment à haute valeur énergétique pour répondre aux exigences du PCAET et réduire les coûts de fonctionnement, notamment en chauffage.



Espace multifonction



Quelques informations sur l'avancement du projet « couverture du jeu de boules »

Le conseil du 16 février a validé le financement de la couverture du jeu de boules. Dans le tableau apparaissait en recette, la somme de 80 000 € de DETR. Le courrier en date du 9 février 2022 des services de l'Etat confirmait notre éligibilité. Or les services de la préfecture nous ont signifié par courrier reçu le 3 juin que si nous étions éligibles, nous n'étions pas prioritaires ! Notre demande est donc rejetée. Ce qui implique de reconsidérer le financement.

Les demandes de soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport n'ont pas abouti au motif que la boule bretonne n'est pas structurée en Fédération Nationale, donc pas reconnue comme un sport à part entière et il en va de même pour le Béhourd (combat médiéval). Ces deux activités sont considérées comme des activités de loisirs à caractère culturel.

Une aide supplémentaire de 30 000 € de GMVA est possible dans le cadre du fond de soutien aux investissements. Les appels d'offre sont en cours et le montant définitif des travaux n'est pas encore connu. Le deuxième appel d'offre fait apparaître le lot charpente infructueux.

Enfin, le projet initial prévoyait de couvrir deux jeux de boules mais du fait d'autres besoins et demandes des Brandivyens (combat médiéval, espace scolaire, espace associatif, espace récréatif...), il convient de le considérer aujourd'hui comme « espace multifonction ».

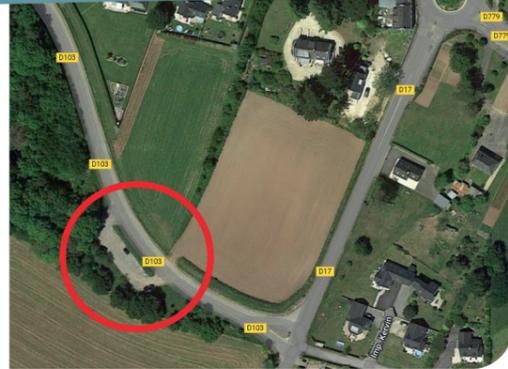
Pour toutes ces raisons, le conseil souhaite reconsidérer le projet dans sa conception et son financement.

Vie municipale

Aire de covoiturage

Une aire de covoiturage sera à disposition de chacun.

À quelques dizaines de mètres du carrefour « Le Poteau » vous pourrez bénéficier de ce service collectif prochainement.



De nouveaux habitants à 4 pattes



La commune a choisi de mettre en place une démarche d'éco-pâturage en installant trois moutons d'Ouessant à l'aplomb du jardin de Cornouaille, pour donner un sérieux coup de patte aux agents du service technique.

Au printemps 2022, un petit agneau baptisé « Nonoche » est venu agrandir ce trio.

Cette méthode artisanale n'utilise aucun engin mécanique ou produit phytosanitaire car ces petites bêtes à la laine noire, entretiennent les espaces verts de la commune selon les principes du développement durable.

Afin de leur trouver à chacun un prénom, nous vous proposons de participer à un vote.

Cette année, c'est la lettre **T** qui est à l'honneur.
Pour voter, envoyez-nous votre choix à l'adresse : accueil-brandivy@brandivy.fr
ou venez l'inscrire sur la liste à disposition en mairie.

Renouvellement de la convention Multi-Services

La convention multi-services passée entre la mairie et FDGDON 56 est renouvelée pour les années 2021, 2022 et 2023. Elle a pour but de proposer des solutions pour contrôler, maîtriser et réguler les populations d'organismes nuisibles mais aussi pour gérer les nuisances occasionnées par des animaux protégés.

Elle permet une formation gratuite des habitants à la lutte contre les taupes, la mise à disposition d'effaroucheurs à des conditions préférentielles, la mise en place d'opérations de réduction de pigeons en zone urbaine.



Terre Saine



La commune est engagée dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires depuis plusieurs années et a reçu de la région, à ce titre, le prix « 0 phyto » en 2018. Poursuivant notre engagement sur la question environnementale, nous avons reçu début 2022, le Label « Terre saine » qui est une reconnaissance nationale du respect de la « charte des bonnes pratiques ». Actuellement, 151 communes sont labellisées sur les 1208 communes bretonnes. La charte ne comporte pas d'obligations supplémentaires mais invite à pérenniser nos plans d'action d'entretien et de gestion des espaces verts visant à se dispenser d'utiliser des produits phytosanitaires. Voici entre autres quelques mesures illustrant.



Commune primée Zéro Phyto

Pour une meilleure qualité de vie



Création d'un point de collecte de déchets verts

Le printemps est la période du retour au jardin avec les tailles, les tontes, les différents travaux d'entretien. Souhaitant limiter les déplacements vers les plateformes de dépôts et aussi offrir un service à la population, la collectivité va mettre en place une aire de collecte de déchets verts.

Aussi, à partir du mois de mars, les Brandivyens auront la possibilité de déposer leurs résidus de plantation ou leurs tailles de petits végétaux dans l'enceinte de la station d'épuration de la commune. Ce dépôt sera bien entendu réglementé et ne pourra se faire qu'en présence d'un agent des services techniques.

C'est une réflexion de mise en cohérence de différents paramètres qui anime l'équipe municipale. D'une part, les déplacements prennent du temps, sont de plus en plus coûteux, nécessitent d'être équipés. D'autre part, le déchet collecté va devenir, à l'issue du compostage, une ressource valorisable. C'est donc une démarche de bon sens et vertueuse qui est initiée. Le succès de l'opération dépendra aussi d'une collaboration éclairée entre les différents partenaires.

Dès le mois de mars, il sera possible d'effectuer vos dépôts le vendredi de 14h à 16 heures après avoir contacté un agent communal (06 49 51 73 02 ou bien 06 82 57 74 32)

Action Sociale

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)



S'il n'y a pas de permanence, vous pouvez contacter la mairie et laisser vos coordonnées pour que nous puissions prendre rendez-vous à votre convenance.

Cette année comme l'année dernière nous avons pris la décision de ne pas faire le traditionnel repas des anciens. Depuis deux ans à l'approche de l'hiver, les mesures sanitaires se durcissent, c'est pourquoi le CCAS s'interroge sur la date du repas qui pourrait être proposée aux beaux jours.

Comme l'année passée nous avons préparé, pour nos aînés, un colis de Noël amélioré. Toute l'équipe municipale et le CCAS se sont mobilisés pour les distribuer avant les fêtes. Ainsi, 136 colis ont été offerts.

Nous vous rappelons que la mairie met la salle des associations à disposition si vous souhaitez organiser un goûter, un après-midi jeux, un rassemblement de couturières ou toute autre activité que vous souhaitez partager.



Contacts & Infos :
Mairie de Brandivy - Place de l'Église - 56390 BRANDIVY
☎ 02 97 56 03 74 - mairie@brandivy.fr

Domicile partagé du Golher



Depuis le 1^{er} janvier 2021, le domicile partagé du Golher géré jusque-là par l'association « Les aînés du Golher » est aujourd'hui administré conjointement par le CLARPA et le CCAS.

La mission du CCAS est de préserver, d'entretenir et d'améliorer l'habitat des huit résidents du Golher, celle du CLARPA est administrative.

Dans ce cadre plusieurs actions ont été menées cette année.

Le CCAS a passé un contrat d'entretien avec Bretagne Sud Habitat, ce qui a permis de faire changer, par le bailleur, la robinetterie des chambres et certains radiateurs.

Quelques investissements pour l'amélioration des conditions de vie des résidents et de travail des assistantes de vie ont été réalisés :

- l'installation d'un store bannes pour pouvoir profiter de la terrasse aux beaux jours ;
- le remplacement de la cuisine qui datait de la construction

- réfection en février des peintures de la salle commune, d'une salle de bain, du bureau et des portes des chambres.

Le domicile partagé permet à des personnes en perte d'autonomie de vivre dans un cadre agréable à taille humaine en toute sécurité.

À Brandivy, il a permis à des personnes de la commune de rester près de chez elles et de leurs proches.



Yvan l'oiseleur au domicile partagé

Yvan l'oiseleur fauconnier, est revenu donner du bonheur aux résidentes du domicile partagé avec ses oiseaux (callopsittes, perruches, pigeons culbutant...). La chaîne France 3 est venue immortaliser ce moment avec ses caméras (séquence disponible sur demande en mairie).



Contacts : Domicile partagé du Golher ☎ 02 97 56 06 17

Action Sociale

Un nouveau dispositif en complément de l'APA destiné aux aidants

Le Département a décidé de développer de nouvelles solutions pour l'aide aux aidants en y consacrant des moyens supplémentaires.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une enveloppe annuelle de 7500 € qui s'ajoute au montant de l'APA.

POUR QUI ?

Tout bénéficiaire de l'APA pour lequel un aidant a été identifié par l'équipe d'évaluation pourra bénéficier de cette aide complémentaire.

POURQUOI ?

Cette enveloppe annuelle peut servir à financer différents types d'aides au répit dans des établissements médico-sociaux disposant de places autorisées à cet effet (EHPAD), ou à domicile.

Ces aides peuvent être cumulées, exemple :

Un bénéficiaire peut solliciter pour 2000 € d'hébergement temporaire, 500 € d'aides techniques et 3000 € de prestations d'un service d'aide à domicile "SAAD" pour des interventions de nuit.

COMMENT ÇA MARCHE ?

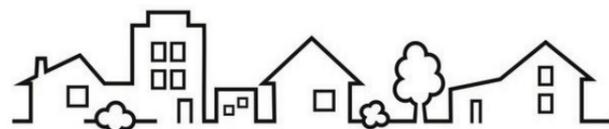
Après accord avec l'évaluateur APA, le forfait annuel est utilisable sur la base de factures à transmettre au Département (selon le tarif fixé par le Département pour l'accueil de jour et l'hébergement temporaire et selon les tarifs respectifs des SAAD ou services mandataires).

Qui contacter ?

Les évaluateurs du Pôle APA sont à votre écoute

Direction Générale des Interventions sanitaires et sociales

☎ 02 97 54 74 77



Demandes de logements sociaux

Les **bailleurs sociaux** du département et **leurs partenaires** ont **mis en œuvre un dispositif commun**

- **de gestion de la demande** dont l'objectif est de simplifier vos démarches d'accès au logement social.
- **de gestion de la demande dont l'objectif est de simplifier vos démarches d'accès au logement seul et même fichier** géré par l'ensemble des organismes d'habitat social et leurs partenaires.

Il vous suffit d'enregistrer **votre demande de logement social** qui sera **valable sur tout le département** et sera **diffusée auprès de tous les bailleurs sociaux** du département et **leurs partenaires**.

Il est **important de mettre à jour régulièrement votre demande** pour que les propositions de logement faites par les bailleurs sociaux soient adaptées à vos souhaits et à votre situation.

Rendez-vous sur le site :

<https://www.demandelogement56.fr/imhowebGP56/pages/56/votre-demande-de-logement.html>

Conseillère en Économie Sociale et Familiale

L'Action Éducative Budgétaire est une intervention qui vous permettra de mieux faire face à vos problèmes budgétaires par un soutien et un accompagnement prenant en compte vos ressources et votre mode de vie.

Le but est de vous conseiller pour dépasser ces difficultés et retrouver une autonomie dans la gestion de votre budget.

C'est vous qui continuez à gérer votre budget.

Pour prendre rendez-vous, renseignez-vous à l'accueil de la mairie.

Bulle d'Air



Pour les aidants accompagnant quotidiennement un proche fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap, il est souvent difficile de s'organiser pour s'absenter ou se reposer. Le dispositif Bulle d'Air permet aux aidants d'envisager de passer le relai pour souffler un peu. Il consiste en l'intervention d'un professionnel, appelé « relayeur », auprès de la personne aidée, à son domicile.

Grâce au service Bulle d'air©, vous profitez d'un service spécialiste du répit à domicile :

- en journée (à partir de 3 heures consécutives minimum),
- de nuit,
- ou 24h/24 durant un week-end, une semaine ou plus,
- ponctuellement ou de façon régulière.

Durant votre absence, un professionnel de confiance, sélectionné et mandaté par AMPER, prend votre relai auprès de votre proche dans sa vie de tous les jours : compagnie, courses, repas, jeux, aide aux gestes quotidiens, sorties...

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE BULLE D'AIR ET COMMENT ?

Tous les aidants, ressortissants MSA ou non, peuvent solliciter le dispositif Bulle d'Air en contactant AMPER.

Contactez : AMPER au ☎ 02 97 46 51 97 ou bulledair@amper-asso.fr

PLANNING CESF 2022

Mercredi 12 janvier
Mercredi 16 février
Mercredi 16 mars
Mercredi 20 avril
Mercredi 18 mai
Mercredi 15 juin
Mercredi 20 juillet
Mercredi 21 septembre
Mercredi 19 octobre
Mercredi 16 novembre
Mercredi 21 décembre

Vie scolaire

École La Petite Colline



UNE ANNÉE SCOLAIRE SUR LE THÈME DE LA MER, pour tous les élèves de l'École primaire la Petite Colline. La rentrée de septembre 2021 s'est faite pour 93 élèves répartis en 4 classes. Des élèves viendront grossir les effectifs début janvier, portant leur nombre à 99.

Comme chaque année, l'équipe enseignante axe une partie de ses activités autour d'un thème commun. Cette année, c'est la mer qui a fait l'unanimité. Ce thème, exploité en classe, lors des animations et des sorties, sert de fil rouge entre toutes les classes.

Les élèves de CM et CE se sont rendus en début d'année à Etel pour une animation sur la faune et la flore de bord de mer, ainsi qu'à Saint Cado. Les élèves de GS-CP ont d'abord découvert les marais salants de la Trinité. Puis ils sont aussi allés à Lorient visiter la Cité de la Voile et ont participé à des ateliers. Les élèves les plus jeunes abordent ce thème en Découverte du Monde, en Arts Visuels. Ce thème les inspire grandement car ils produisent des œuvres de grande qualité.

Nous espérons tous que ce thème pourra aussi être prolongé lors du carnaval et de la kermesse.



Interventions musicales M. DUFOUR

PROJET MUSIQUE : "UN OCÉAN DE SONS"

Pour les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 de l'École primaire "La Petite Colline" grâce aux interventions de Monsieur Denis DUFOUR de l'Association "Les Heures de Lanvaux".

Les élèves ont d'abord pu s'imprégner du projet grâce à l'écoute d'extraits de musiques sur le thème de la mer que Denis Dufour a créés et partagés avec les classes. Lors de la première séance, chaque élève a pu apporter un objet de son choix, afin de créer des sons rappelant la mer, les bateaux, les animaux marins... Chacune de ces créations sonores a été enregistrée par Denis Dufour. Lors d'une seconde séance, Monsieur Dufour a montré aux élèves comment l'on pouvait modifier et transformer numériquement ces sons. Les élèves ont aussi travaillé leur voix, afin de recréer les sons des flux et reflux de la mer, du vent, des vagues contre les rochers... en devant être particulièrement attentifs à la gestuelle du Chef de chœur. Début 2022, les élèves se rendront pour deux autres séances à l'Abbaye de Lanvaux, à l'Acousmonium (orchestre de haut-parleurs), afin d'y compléter et retravailler leurs sons. L'œuvre finale sera alors enregistrée sur CD.

« Dans le cadre de son projet d'école 2021 / 2022, l'école primaire La Petite colline et l'association Les Heures de Lanvaux proposent un atelier de création acousmatique. Les interventions sont conduites par Denis Dufour (www.denisdufour.fr), compositeur, ancien professeur au Conservatoire de musique de Paris.

Le projet est de travailler avec tous les élèves du CE1 au CM2 sur une création musicale ayant pour thème de l'océan. Ceux-ci sont invités à imaginer le déroulé de l'œuvre à venir, son contenu sonore, à définir le type d'atmosphère qu'ils souhaitent lui donner. Lors de la première séance, les enfants ont proposé et enregistré les sons qui serviront de matériaux de base à la composition, à partir d'objets trouvés sur les plages ou d'idées évoquant le monde de la mer.

La création musicale, mise en forme par le compositeur dans son studio électroacoustique à partir du travail réalisé avec les enfants, sera diffusée au mois d'avril."

Hervé DUFOUR



Passage du Père Noël

Le vendredi 17 décembre, jour des vacances scolaires, le père Noël s'est invité à l'école de la petite colline pour distribuer aux 93 enfants, les cadeaux choisis par les enseignantes et les friandises offertes par l'amicale laïque.

À cette occasion, la mairie a offert aux enfants un goûter et des chocolats.

Le père Noël s'est déplacé de classe en classe. Il a terminé sa visite surprise au réveil des plus petits.



La loi "EGALIM"



La loi **EGALIM** s'appelle en réalité « loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ». Il s'agit d'une loi française de 2018 issue des États généraux de l'alimentation lancés en 2017. Elle poursuit plusieurs objectifs :

- Rémunérer plus justement les producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail
- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits alimentaires
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous
- Renforcer les engagements sur le bien-être animal
- Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT DE QUALITÉ ?

- Ce sont des produits qui font l'objet d'une labélisation correspondant à un cahier des charges et s'identifient grâce à des signes officiels de qualité comme les appellations d'origine protégée (AOP), le Label Rouge, l'indication géographique protégée (IGP) ou encore l'agriculture biologique
- On trouve également des mentions valorisantes (spécialité traditionnelle garantie, HVE, les produits fermiers...)
- S'agissant des produits issus de la pêche maritime, on trouve l'écolabel « Pêche durable »
- La loi EGALIM lance également une réflexion sur l'utilisation d'additifs alimentaires (E 171 dioxyde de titane - colorant blanc) et invite à élaborer des repas à base de produits frais et non transformés.

La commune est aujourd'hui liée par convention à la « Ferme du Cordier », ferme maraîchère nouvellement installée au lieu-dit Le Cordier. La cantine sera donc approvisionnée en légumes frais, locaux et biologiques à partir du mois de septembre.

Camille, Élodie et Pierre vous reçoivent sur la ferme le mercredi ou vendredi. Vous pouvez composer et commander dès maintenant vos paniers sur le site : cagette.net



La Ferme du Cordier
Légumes bio diversifiés
Le Cordier - 56390 BRANDIVY
Facebook : [lafermeducordier](https://www.facebook.com/lafermeducordier)
Camille : ☎ 06 58 15 16 22
Pierre : ☎ 06 14 71 45 03
Élodie : ☎ 06 98 85 79 12

Vie associative

A.S. Brandivy Football

La saison est repartie pour l'A.S. BRANDIVY. 2 équipes séniors, A et B, sont engagées en championnat et une équipe vétérans. L'équipe A évolue en D3 et l'équipe B évolue en D4. L'ensemble représente environ 50 joueurs. Le club est à la recherche de joueurs et de dirigeants afin d'étoffer ses effectifs.

Vous souhaitez intégrer le club de l'A.S. BRANDIVY, contacter :
Corentin GUILLEMOT, entraîneur : ☎ 06 37 53 80 32
ou Christian GUIHENEUF, président : ☎ 06 20 83 14 28

Comité d'Organisation Sportif de Brandivy (COSB)

En 2021, le COSB a organisé le concours de pêche à l'étang de Coët Cuhan, le concert avec les Groupes Sam Sam But et Trio Barock et enfin le cyclo-cross de l'étang de la forêt.



Les bénévoles du COSB ont également participé à l'arrivée du Tour de Bretagne à Brandivy.

L'Assemblée Générale s'est déroulée le samedi 29 janvier 2022. Le COSB et la section boules seront deux associations différentes. Jérôme LAMIABLE a été élu trésorier-adjoint du COSB en remplacement de Gwenola KERNEUR.

En 2022, le COSB a relancé le Grand Prix cycliste après deux ans de pause en raison du contexte sanitaire. Le concours de pêche a eu lieu le dimanche de Pentecôte. En marge, s'est déroulée une randonnée mobylettes de 50 à 60 kilomètres à travers la campagne. Tout le monde s'est retrouvé autour du traditionnel repas jambon à l'os ou grillades.

Vendredi 26 août, 2 groupes musicaux animeront le Brandivy Festi Valley.

Le cyclo-cross de l'étang de la Forêt se déroulera un dimanche en novembre ou décembre.

Contacts : Claude LE GARGASSON
☎ 06 10 21 17 32
c.le-gargasson@orange.fr
ou emmanuel.vanwaelscappel@sfr.fr

Vie associative

Les Fées Feuilles

L'association **Les Fées Feuilles** continue son bonhomme de chemin... et les adaptations ont été nombreuses cette année ! Nous proposons toujours des activités et des rencontres sur les thèmes qui concernent le but de l'association : la protection du vivant sous toutes ses formes, la connaissance, la culture et l'utilisation des plantes médicinales.

Des nouveautés sont apparues : découverte d'un jardin mené en permaculture, journée d'immersion en permaculture et l'école de la forêt pour les enfants de 3 à 6 ans.

Ainsi, en **2022**, vous pourrez nous retrouver dans les animations suivantes :

- Partage de pratiques culturelles au jardin
- Cueillette et transformation des plantes
- Balade gourmande au jardin
- Visite d'un jardin forêt en permaculture
- Rendez-vous avec une plante
- Animations autour des plantes (lacto fermentation, cuisine sauvage, fabrication de cosmétiques, connaissance thématique des plantes utiles...)
- Découverte de la forêt médicinale
- Journée d'immersion en permaculture
- Création de son jardin médicinal : conception, élaboration, mise en place et accompagnement.
- Création de sa « pharmacie familiale » : connaissance des plantes utiles au quotidien pour aller vers l'autonomie de leur culture et de leur utilisation dans le cadre familial
- L'école de la forêt pour les enfants (les groupes 3/6 ans sont complets, possibilité d'en ouvrir un 7/12 ans)
- L'idée de stage d'une journée et plus est à l'étude

LES FÉES FEUILLES PROPOSENT ÉGALEMENT DES ANIMATIONS PERSONNALISÉES :

- Vous voulez connaître les plantes utiles et/ou comestibles de votre jardin ? Demandez un **inventaire botanique**
- Organisez un **atelier « cosmétiques maison »**, pour un anniversaire, un enterrement de vie de jeune fille ou simplement un groupe d'amis
- Tous les autres ateliers sont également personnalisables



- De même **pour les écoles**, sorties nature, ateliers conception d'un potager ou d'un carré aromatique et médicinal, conception d'un herbier... tout est possible

Les cours de Tai Chi Chuan et de Qi Gong ainsi que l'atelier autour du carton n'ont pas pu se dérouler en 2021.

Ils attendent de meilleures conditions pratiques pour reprendre leur cours...

Nos bénévoles répondent toujours présents, un grand merci à eux pour leur aide et leur soutien.

Et un grand merci aux fidèles habitués des animations et des ateliers ainsi qu'aux nouveaux qui permettent à l'association de continuer son chemin.

Pour retrouver les produits du jardin disponibles à la vente, vous pouvez aller :

- Sur le site de www.maboutiquefermiere.fr/pokokoet en partenariat avec Martin, maraîcher de l'AMAP de Brec'h,
- Chez les partenaires locaux : L'AMAP de Scoulboch, l'AMAP de Plumergat, Des Feuilles et des Hiboux à Plescop, la roulotte vagabonde de vrac « Un p'tit grain de » ...
- Directement sur la boîte mail de l'association pour demander le catalogue, passer une commande

Contact : Les Fées Feuilles
Aline au ☎ 06 34 74 78 35
lesfeesfeuilles@yahoo.fr
Le programme des animations est à suivre sur :
Facebook : Les-Fée-Feuilles
ou sur le site de la Mairie de Brandivy : www.brandivy.fr



Promotion de la vie de la paroisse

Le 25 août 2021, la vallée de la grotte a résonné au rythme du cantique bien connu « er groh do er manné ihuel ».

Une soixantaine de pèlerins ont participé à la messe du pardon de Notre Dame De Lourdes célébrée par le Père Jean Duparc puis aux vêpres.

La chapelle, héritage du père Ambroise Guillo en 1998, emplie des lumières généreuses des vitraux que filtrent les rayons du soleil invite au recueillement.

Après avoir prévu une fête « normale » à la salle polyvalente, les bénévoles ont déployé le double d'énergie pour changer l'organisation.

Nous avons opté pour une rencontre festive autour de la chapelle.

Pique-nique, grillades et animations traditionnelles avec Thierry à la bombarde et Jean Pierre au biniou accompagnés par les danseurs costumés youankiz gregam.

Liza, Vincent et Pascal nous ont offert un concert diversifié fort riche.

Grâce à Geneviève, notre reporter photos et vidéos, nous avons revécu avec joie ces moments forts lors du compte-rendu.

Bravo et grand merci aux généreux bénévoles sans oublier la partie religieuse et liturgique.

Nous remercions sincèrement la municipalité pour son soutien pour l'entretien et la mise en valeur de notre patrimoine culturel.

Pour l'association : Marie Joëlle

Contact : Promotion de la vie de la Paroisse

Les voisins du Guern

Le samedi 25 septembre 2021, 46 personnes venant des villages de Troguern, Le Foliorh, Kergal et Quistenan se sont retrouvés pour la 20^{ème} fois dans la convivialité au Guern.

Quel plaisir de se revoir et d'accueillir nos nouveaux voisins riches de leurs projets d'installation, restauration dans notre quartier.

Une magnifique journée d'échanges, de compétitions aux jeux de boules, de palets... La soirée s'achevant par une veillée chantée.

Bravo à la fidèle équipe organisatrice : Didier, Patrick, Dominique, Joël et leurs épouses
Rendez-vous en juin 2022 si permis ?



Marie Joëlle

Nouvelles associations

Association Boules Bretonnes Brandivyennes

Pour les aficionados des jeux de boules, venez nombreux, seul ou en famille partager un moment de détente, convivial et intergénérationnel. Rejoignez les 24 adhérents que compte déjà l'association.

Rencontres hebdomadaires : chaque jeudi de 14h à 18h30.

Les dimanches à partir de 14h30 jusqu'à 18h30.

Cotisation annuelle : 20 €



Composition du bureau :

Président : Patrick PIERRE

☎ 06 70 11 97 50

Vice-président : Yves JAFFRÉ

☎ 06 84 32 36 32

Trésorière : Marie-Thérèse LE GUNEHEC

☎ 02 97 56 05 08

DATES À RETENIR :

Samedi 5 novembre 2022

Tournoi de belotte

Salle polyvalente de Brandivy

Entrée : 5 €

Buvette / Petite restauration sur place :
sandwichs et gâteaux

Dimanche 9 juillet 2022

Concours de boules sur herbes

Terrain des sports de Brandivy

Participation : 5 €

Buvette / Petite restauration sur place :
sandwichs et gâteaux



Trésorier adjoint : Dominique LE CLANCHE

☎ 02 97 56 04 59

Secrétaire : Françoise ANTHÉNOR-HABAZAC

☎ 02 97 56 07 07

Secrétaire adjointe : Isabelle MARY

☎ 02 97 36 27 77

Association de pétanque Brandivyennes

L'association Boules Bretonnes Brandivyennes a réuni 54 joueurs de belotte, soient 26 équipes.

Gains remportés par les vainqueurs, allant de 40 à 5 € pour les dix premiers et quelques autres surprises pour chaque équipe.

Bravo à Annette PROVOST et Christian GUIHENEUF qui ont remporté le 1^{er} prix.

Félicitations à Morgan KERVIEL, Kévin ALAIN et Stéphane LONAY heureux gagnants au jeu de la mesure de l'andouille. En effet ce beau morceau mesurait, « au pif », 72 cm de pointe en pointe.

DATE À RETENIR :

Samedi 5 mars 2022

Concours de belotte organisé par
l'association "Boules Bretonnes
Brandivyennes"



Les Pétangueules Brandivyennes

Président : David RAMIT

☎ 07 87 03 25 35

AGENDA

26 août 2022	Brandivy Festi Valley	COSB
28 août 2022	Pardon de la Grotte	Promotion de la vie de la Paroisse
09 juillet 2022	Concours de Boules sur herbe	BBB
05 novembre 2022	Tournoi de Belote	BBB
À déterminer	Cyclo-cross	COSB

Nom de l'association	Objet	Président(e)	Contact
AMICALE LAÏQUE	École	Marie-Odile BLINO	amicalelaïque.lapetitecolline@gmail.com
AMICALE MILITAIRE DU LOCH	Militaire	Laurent BAYEUL	06 27 44 18 32 laurent.bayeul@orange.fr
AR GROAZ DU	Combat Médiéval		
A.S.B Foot	Football	Christian GUIHENEUF	06 20 83 14 28
BOULES BRETONNES BRANDIVYENNES	Événements sportifs	Patrick PIERRE	06 70 11 97 50
COMITÉ DES FÊTES	Organisation d'événement		David Busson - 06 24 53 19 70
COMITÉ D'ORGANISATION SPORTIF BRANDIVIEN	Événements sportifs et culturels	Claude LE GARGASSON Emmanuel VANWAELSCAPPEL	06 10 21 17 32 c.le-gargasson@orange.fr emmanuel.vanwaelscappel@sfr.fr
GROUJAD EID ARHOVAH E BREDEUI	Culturelle	Catherine PASCO-LORHO	02 97 56 12 87 padrig.lorho@wanadoo.fr
LES FÉES FEUILLES	Culturelle	Catherine BRUANT	06 34 74 78 3 lesfeesfeuilles@yahoo.com
LES PÉTANGUEULES BRANDIVYENS	Événements sportifs	David RAMIT	07 87 03 25 35
LES POUSSE-CAILLOUX	Randonnée	Evelyne LE CLANCHE	02 97 56 06 59 evelyne-le-clanche@hotmail.fr
PROMOTION DE LA VIE DE LA PAROISSE	Religieuse	Marie-Joëlle BOURHIS	02 97 56 04 59 bourhis.jeanyves@wanadoo.fr
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE KERGAL	Chasse	Michel LE GOÏC	
SOCIÉTÉ DE CHASSE PRIVÉE DE BRANDIVY	Chasse	Jean-Yves LE CORRE	06 42 19 04 48 jean-yves.le-corre@orange.fr
U.N.A.C.I.T.A	Militaire	Pierre DANO	02 97 56 03 39
UN INSTANT POUR SOI	Yoga	Stéphanie DURUPT	06 79 51 06 61 yoga.brandivy@orange.fr
ZENITUDE	Pilate, zumba, hip-hop, piloxing, step	Céline DANIBO	02 97 56 02 64 zenitude.brandivy@gmail.com

AVIS AUX PRÉSIDENTS(ES) DES ASSOCIATIONS :

Une page « VIE ASSOCIATIVE » est disponible sur le nouveau site internet. Afin de donner aux habitants de bonnes informations, merci de bien vouloir nous transmettre en mairie, toutes les informations utiles (coordonnées, horaires, logo, événements...).

Autres actions associatives

Vive les vacances !

Vacances & familles : La solidarité au cœur des territoires

Certains Brandiviens sont bénévoles dans cette association depuis de longues années... En 2021, au camping de Camors, ils ont accueilli 3 familles venant de Saint-Brieuc, Brest et même Vannes. Depuis 1995, ces bénévoles ont reçu 79 familles (soit 417 personnes). Le séjour dure en général 2 semaines, l'association met à disposition une caravane que les bénévoles aménagent fin juin. Dans l'auvent les familles disposent de tables, chaises, gazinière, frigo, four... Ainsi pendant leur séjour elles sont autonomes malgré les aléas de leur vie et l'association leur propose 3 activités afin de rencontrer les autres familles accueillies dans le Morbihan.



À l'étang de la forêt elles peuvent faire du pédalo, à Plumelin elles découvrent le parc Kingoland, à Saint Gilles à Hennebont elles font de l'équitation et au camping de Camors, tenu par Kathleen et Mathieu TRAZET, ces familles apprécient l'accueil, le calme et... la piscine.

Frédéric MALLOZZI, président national de Vacances et Familles écrit ce petit mot :

« Un grand merci à nos équipes (bénévoles, salarié(e)s, volontaires) pour leur engagement aux côtés des familles ainsi qu'à nos partenaires. Sans eux, rien ne serait possible ! »

Contacts :

VANNES - Antenne Morbihannaise de Vacances et Familles (Xavier LE BRUN)
47, rue Ferdinand Le Dressay - 56000 VANNES / ☎ 02 97 54 10 14
antenne56@vacancesetfamilles.org

BRANDIVY - Marie-Claude DERIAN / ☎ 02 97 56 02 46

Jeunes lycéens étrangers (Japonais, Brésiliens et Allemands) recherchent une famille d'accueil

Du Japon, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Échanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Quelques profils de demandes :

Ligia, jeune brésilienne de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2022. Elle joue au tennis, aime la lecture, la peinture, le dessin, et le cinéma. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Elena, jeune allemande de 15 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait de l'équitation, de la voltige, joue du violon, aime la lecture, les voyages, et les jeux de société.

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2022. Elle rêve de maîtriser la langue française.



Ryuki, jeune japonais de 17 ans, viendra en France pour 10 mois aussi. Il a de nombreux hobbies : le football, le basket et le cinéma. Il aime aussi peindre et dessiner.

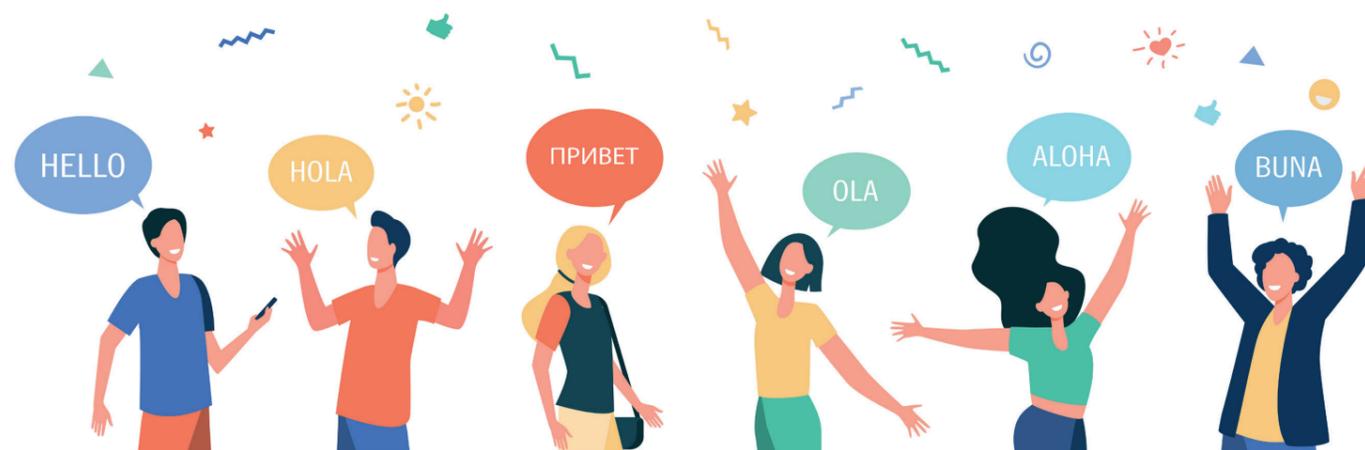
Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.

Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Contacts :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo / Vanessa SIMON ☎ 02 99 20 06 14 / v.simon@groupe-cei.fr
Responsable locale : Cathy LEBRUN / 56000 VANNES - ☎ 06 33 67 00 19 / lebruncathy5@gmail.com



Infos diverses

Rappel des règles de circulation pour les EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés) et vélos

RÈGLES	EDPM	VÉLO	
Code de la Route	S'applique	S'applique	
Port du casque	Obligatoire	Obligatoire	Seulement pour les -12 ans
Assurance	Responsabilité civile < 25 km/h	Responsabilité civile	
Alcool / Drogues	Interdit	Interdit	
Téléphone, écouteurs, casque audio	Interdit	Interdit	
Positionnement sur le sas d'un feu rouge	Autorisé	Autorisé	
Rouler en sens inverse dans les voies à sens unique avec signalisation spécifique	Autorisé	Autorisé	
Circuler sur les trottoirs	Interdit sauf si vitesse < 6 km/h	Interdit (sauf exception locale)	Sauf enfants < 8 ans et vitesse < 6 km/h
Rouler sur la voie publique	Autorisé en agglomération	Autorisé	
Gilet réflectorisant	Obligatoire	Obligatoire*	*hors agglomération, de nuit et de jour si mauvaise visibilité
Être à 2	Interdit	Interdit*	*sauf enfant < 5 ans avec siège adapté
Âge	Minimum 12 ans	Pas d'âge minimum	
Circuler sur les pistes et bandes cyclables	Obligatoire s'il y en a	Conseillé*	* ou obligatoire selon signalisation
Sur voie à + de 50 km/h	Interdit	Autorisé	
Rouler à 2 de front	Interdit	Autorisé*	* de jour, bonne visibilité, et sauf si une voiture se manifeste
Panneau "céder le passage cycliste au feu"	Ne s'applique pas	S'applique	
Klaxon, feux, freins, catadioptrés	Obligatoire	Obligatoire	
Tractage, remorque	Interdit	Autorisé*	*tractage d'une remorque uniquement

CONTRAVENTIONS

CATÉGORIE	NATURE DE L'INFRACTION	FORFAIT	MAXIMUM
Classe 1	Stationnement	11 €	38 €
Classe 2	Défaut de péage, clignotant, attestation d'assurance...	35 €	150 €
Classe 3	Dépassement de vitesse de 20 km/h (pour une limitation à 50)	68 €	450 €
Classe 4	Alcool, téléphone, absence de ceinture, de casque, feu rouge grillé, stop non marqué,...	135 €	750 €
Classe 5	Stationnement très gênant, dépassement de vitesse de 50 km/h (pour une limitation > à 50)	Jusqu'à 1500 €	3000 € si récidive

Coordination sécurité routière du Morbihan - Août 2020



Tenir son chien en laisse : une obligation légale

Tenir son chien en laisse, tout au moins en ville et dans certains lieux publics fréquentés, est recommandé pour sa sécurité mais aussi parce qu'il s'agit d'une obligation légale.

L'article 213 du Code rural interdit la divagation des chiens et des chats et en donne le pouvoir de prévention aux maires. Ces derniers peuvent donc ordonner que les chiens soient tenus en laisse et indiquer que tout chien trouvé errant sera conduit à la fourrière.

Loi « chien libre ou divaguant »

Un chien promené « en liberté » ou « en libre » comme disent les promeneurs professionnels ne doit pas être confondu avec un chien divaguant. La divagation est en effet définie par le Code rural et s'applique à tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde et protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de sa voix ou éloigné de lui de plus de cent mètres.

La tenue en laisse ne relève donc pas d'une loi nationale et, concrètement, si aucun panneau n'indique que le chien doit être tenu en laisse, il peut donc être laissé en liberté mais doit toujours rester sous la surveillance de son maître.

À Brandivy

L'arrêté municipal du 14 avril 2009 précise que « **tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse et que celui-ci, même accompagné doit être identifiable** ». La laisse n'est donc pas une option et le sens du bien commun et du vivre ensemble se résume par le fameux proverbe : **La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres**. On peut aussi considérer qu'il en va de même pour les déjections canines sauvages, les aboiements continus la nuit, etc.



Infos diverses

Bientôt 16 ans, pensez au recensement

Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire à la mairie de votre domicile ou en ligne à partir du site www.service-public.fr

Il faut pour cela produire **une pièce d'identité, le livret de famille, une adresse mail et un numéro de téléphone de contact.**

Seul le recensement permet la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

À l'issue de cette journée, vous recevez une attestation qui permet votre inscription d'office sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Elle est obligatoire pour passer vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) et concours (fonction publique, grandes écoles...).



BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE .GOUV.

Arnaques aux placements financiers : soyez vigilants !

Si vous êtes démarché par téléphone ou par e-mail pour placements financiers, livrets d'épargne, si vous avez vu une offre alléchante sur Internet, suivez ces bons réflexes à adopter avant tout investissement, pour ne pas vous faire piéger.



LES SIGNAUX QUI DOIVENT VOUS ALERTER :

- Vous ne connaissez pas la personne qui vous contacte,
- On vous fait des promesses de rendements très élevés et sans risque,
- Vous devez prendre rapidement votre décision,
- On vous demande vos coordonnées bancaires, votre numéro de carte bancaire ou de payer une somme d'argent,
- On vous explique qu'une nouvelle loi vous impose de souscrire au produit,
- On vous indique que votre établissement actuel a changé de nom et que vous devez signer un nouveau contrat.



En cas de doute sur une proposition d'investissement, rendez-vous sur

Assurance Banque Épargne Info Service : www.abe-infoservice.fr

Et si vous avez déjà souscrit à un produit financier et pensez être victime d'une escroquerie, contactez la plate-forme Info Escroqueries au 0 805 805 817 (service et appel gratuits).

En cas de litige, contactez une association de défense des consommateurs.

MCE - Maison de la Consommation et de l'Environnement
CTRC Bretagne - 48 Boulevard Magenta - 35000 RENNES
☎ 02 99 30 35 50 / info@mce-info.org / www.mce-info.org



TRANSPORTS SCOLAIRES : pour ta sécurité, mets ton gilet !

À partir de la rentrée prochaine (septembre 2022), le port d'un gilet réfléchissant sera obligatoire pour tous les élèves usagers d'un circuit de transport scolaire Kicéo.

"Tu prends ton bus, prends ton gilet..."

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération



CALENDRIER DE COLLECTE : ON PASSE AU 100 % NUMÉRIQUE

En 2022, pas de changement au niveau des jours de collecte. Attention : le calendrier de collecte devient **100 % numérique** et téléchargeable sur le site :

www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

LES DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent se faire sur le site de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Qu'il s'agisse d'une simple déclaration, d'un dépôt de permis de construire ou d'un projet d'aménagement ou de démolition, les usagers peuvent déposer leur dossier par voie électronique.

Comme pour une demande papier, un instructeur assurera le suivi en ligne du dossier en lien avec la mairie concernée.

Simple, rapide et efficace, ce nouvel outil numérique permet un suivi en temps réel de l'avancement de son dossier.

Accessible aux professionnels depuis le printemps 2021, il est désormais ouvert à tous. Un virage numérique qui coïncide avec les ambitions gouvernementales de simplifier et de moderniser les services publics dans le pays.

A déposer sur le site : golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

NOUVEAU !

BESOIN D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AUTORISATION DE TRAVAUX ?

Faites votre démarche en ligne !

golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

GOLFE du MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

DÉPLACEMENTS EN BUS : Pensez CRÉACÉO

Le service **Créacéo** dessert les zones peu denses en assurant la connexion avec le réseau Kicéo.

Vous pouvez prendre le Bus **Créacéo** au Bourg ou au Poteau. En fonction des horaires, la correspondance avec la ligne 25 du réseau Kicéo se fait soit Place de l'Église à Grand-Champ ou arrêt Champollion à Plescop.

Le service est disponible avec un ticket de bus sur réservation du lundi au vendredi de 9h à 16h et le samedi et pendant les vacances scolaires de 9h à 18h.

Réservations au 02 97 01 22 88 la veille pour le lendemain ou avant 11h le jour même pour un déplacement l'après-midi.



MOBICEO

UN SERVICE À LA CARTE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis 2002, le réseau de bus de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération met à disposition des personnes handicapées MOBICÉO (anciennement MOBI-BUS), un service à la carte. Elles le déclenchent à la demande, du lundi au dimanche, pour un trajet dans l'agglomération.

Pour qui ?

Les personnes présentant un handicap d'au moins 80 % et résidant sur le territoire de l'agglomération (établi par un médecin conseil) sont habilitées à l'utiliser. Sont ayants droit les personnes titulaires soit d'une carte mobilité inclusion (CMI) avec mention « besoin d'accompagnement » ou « station debout pénible » soit d'une carte mobilité inclusion (CMI) avec la mention « cécité ».

Comment ?

Un dossier de demande d'accès au service, disponible à Kicéo et dans votre mairie, est à constituer et à remettre au C.C.A.S. de votre commune de résidence.

Renseignements au 02 97 01 22 66

LOC'H INFO SERVICES élargit ses horaires

Pour mieux s'adapter aux horaires de travail des usagers et répondre à leurs besoins, Loc'h Info Services étend ses plages d'ouverture au public.

Les nouveaux horaires sont désormais :

Lundi : 9h – 12h30 / 13h30 – 17h
Mardi : 12h30 – 18h30
Mercredi : 9h – 12h30 / 13h30 – 17h
Jeudi : 13h30 – 17h
Vendredi : 9h – 12h30 / 13h30 – 17h

Pour rappel, Loc'h Infos Services, offre dans un même lieu un ensemble de services de proximité et propose un accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne : Il accueille, conseille les usagers et les professionnels et les oriente vers les partenaires adaptés.

67 rue du Général de Gaulle - 56390 Grand-Champ - ☎ 02 97 61 40 16 - lochinfoservices@gmvagglo.bzh



Nouvelles enseignes

Eliane DECOLLOGNE

Praticienne spécialisée dans le bien-être et la santé au naturel (allergies, sensibilités, chocs émotionnels, intolérances alimentaires, rejets médicamenteux, désordres immunitaires) vient d'ouvrir un cabinet sur Brandivy.

Qu'est-ce qui vous a amenée à vous installer sur la commune de Brandivy ?

Après avoir habité la Savoie pendant 25 ans, nous avons eu un coup de cœur pour la Bretagne. On a fait plusieurs repérages sur la carte et mon conjoint a pointé de nombreux éléments en faveur de Brandivy : proximité des villes de Vannes et d'Auray, la mer à 20 kms à vol d'oiseau, la possibilité de rayonner sur Brocéliande, Pontivy ou Rennes facilement. En se posant juste avant la frontière météo des Landes de Lanvaux, on pouvait profiter du micro-climat d'Auray. Oui, dans un premier temps, ça a été un choix assez technique. Et après quand on a visité, on a craqué, pour le Loch d'abord, puis pour le bocage qui longe notre terrain...

Quel a été votre parcours ?

Après plusieurs années en tant qu'intervenante en théâtre en expression libre, j'ai créé ma propre association Loi 1901 pour favoriser l'expressivité chez l'enfant et l'adolescent. Peu à peu, je me suis tournée vers le théâtre à visée thérapeutique en accueillant, par exemple, des enfants trisomiques,

ou d'autres présentant de légers troubles du comportement. Un suivi en Formation à Partir de la Pratique et l'acquisition des bases de la psychologie clinique à l'Institut de Psychologie de Lyon ont consolidé mes acquis. Ensuite, j'ai découvert l'Art - Thérapie dansée, que j'ai longtemps pratiquée. Cela m'a amenée à passer mon diplôme d'Art - Thérapeute Scientifique sur 4 ans. Ayant pratiqué longtemps les arts martiaux internes, je me suis intéressée également à l'énergétique.

Quelle est l'approche que vous privilégiez dans votre travail ?

Au bout de toutes ces années de formation et de travail, j'essaye souvent de commencer par la base : le corporel. C'est ainsi que je suis devenue Praticienne Bye Bye Allergies. Une technique naturelle d'élimination des allergies, intolérances et sensibilités. C'est en constatant les progrès de mes clients que j'ai été conquise définitivement et que je me suis engagée dans l'intégralité du cursus. Cette méthode est complémentaire de l'allopathie et n'interfère avec aucun type de traitement. Elle utilise différentes techniques : test kinésio-logique, digitopuncture. Par le biais des méridiens d'énergie, elle permet de redonner des moyens à l'organisme pour gérer des substances qui le mettaient auparavant en échec. Il s'agit d'un travail progressif qui n'entraîne pas d'effets secondaires ni de risques pour la santé.



Contact : Eliane DECOLLOGNE / ☎ 06 79 83 01 81

<https://elianedecollogne.wordpress.com/> / <https://www.bba-byebyeallergies.org>

Lise BORGEO - Psychothérapie Humaniste

Je vous propose un suivi psychothérapeutique à domicile au sein de notre commune de Brandivy.

Cela s'adresse à toutes les personnes ayant une problématique relationnelle, familiale, professionnelle ou personnelle ; quel que soit votre âge !

Ma posture est celle de la psychologie humaniste qui prône la coopération, l'échange ainsi qu'une écoute bienveillante, transparente et respectueuse de votre rythme.

N'hésitez pas à me contacter afin que je réponde à toutes vos questions !

Au plaisir de faire votre connaissance.



Contact : Lise BORGEO / ☎ 06 01 43 70 44 / www.psychohumaniste.fr / 55 € la séance

Sur le Chemin des Pierres

La Lithothérapie est une méthode de bien-être par l'utilisation de pierres semi-précieuses à porter sur soi au quotidien ou à disposer dans sa maison.

Si cette discipline fait de plus en plus d'adeptes, nombreuses sont les questions que l'on se pose lorsque l'on débute : comment choisir la bonne pierre ? Sous quelle forme ? En bracelet ? En pierre roulée dans la poche ? En pendentif ? Comment l'utiliser et la nettoyer ? Pour répondre à ces questions, je vous propose différents ateliers : un sur les bases de la pratique et d'autres sur des thématiques précises (stress, douleur, sommeil, relationnel... et bien d'autres encore...).

Je propose également un accompagnement individuel sur demande autour d'une thématique précise. Pour connaître les prochaines dates d'ateliers et vous inscrire, je vous invite à me contacter par téléphone ou mail.



Contact : Céline THOMAS / ☎ 06 73 66 87 99 / surlechemindespierres@gmail.com

Smart'Elec56 - Électricité, réseau informatique, alarme, ventilation

Après 20 ans de services en tant qu'ouvrier puis chef de chantier dans une entreprise, M. Nicolas MARTINEZ a créé son entreprise Smart elec56 à Brandivy.

Présent sur la commune depuis 4 ans il est impatient de vous rencontrer prochainement et de vous accompagner dans vos projets de construction ou de rénovation.



Contact : Nicolas MARTINEZ / ☎ 06 13 74 53 52 / smartelec56@outlook.fr



À vos outils

Le Pitago ou Trou du Chat (Toul ar C'hasz)

Un jeu de boules breton à fabriquer à la maison.

Matériel

- Une planche de 1400x400x10 mm (A) ;
- Deux planches de 1400x80x20 mm (les côtés B1 et B2) ;
- Trois planches de 360x80x20mm (C1, C2 et C3) ;
- Quatre planches de 150x80x20 mm (D1, D2, D3 et D4) : les séparateurs ;
- Cinq cochonnets de 30 mm de diamètre.

Outils :

- 1 perceuse, 1 foret à bois de 35mm, des clous sans tête et de la colle à bois. Réalisation :

Réalisation :

- Sur C1, repérez 5 points à 25mm de hauteur :
- A à 36 mm du bord, B à 108 mm, C à 180mm, D à 252 mm et E à 324 mm,
- Puis percez, supprimez le bas (parti grisée sur le schéma) et poncez.
- Sur C1 et C2, repérez les points qui permettront de bien positionner les séparateurs : F à 72 mm du bord, G à 144 mm, H à 216 mm et I à 288 mm.
- Collez et clouez B1 et B2 sur A, puis C2 et C3.
- Fixez les séparateurs au niveau des points F, G, H et I sur C2.
- Terminez par positionner et fixer C1 puis peindre et/ou vernir à votre convenance.

But :

Viser et faire rouler les cochonnets dans les trous. Total des points au bout des 10 lancers. On peut décider de faire plusieurs séries (par ex. 3 séries) et on cumule les scores pour désigner le vainqueur.



(Vue du dessus)

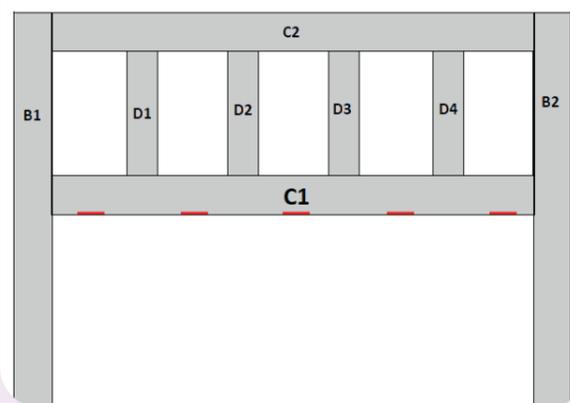
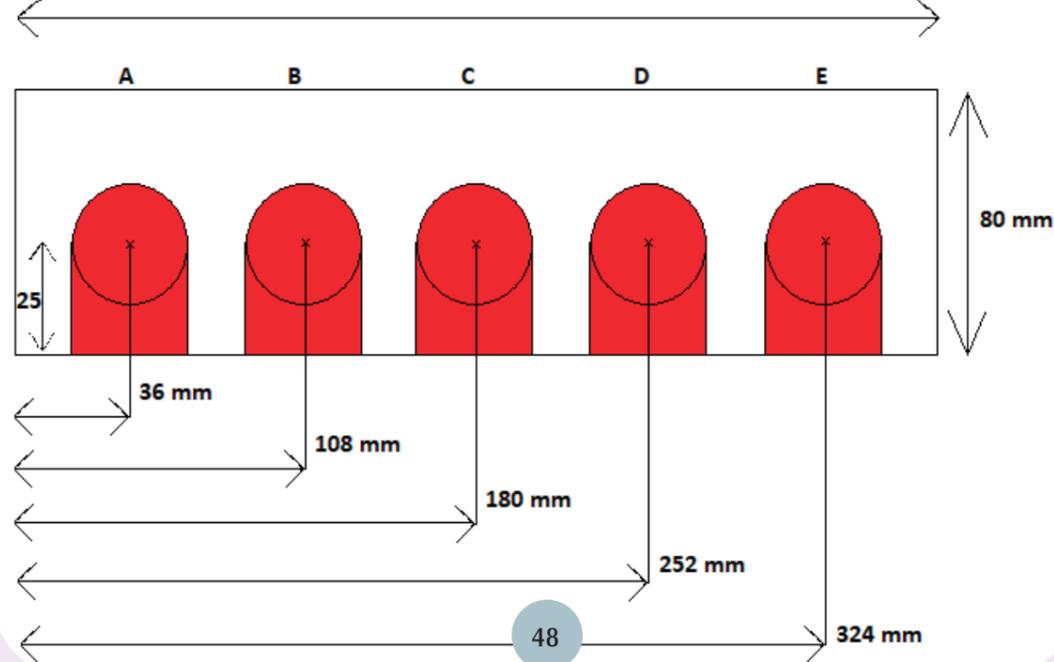


Planche C1
360 mm



État civil

Naissances 2020/2021

Loéline GOPAL TOSTEN	11 juillet 2020
Ayahna AUTH LAMARRE	23 février 2021
Louna CHEVILLARD	05 mars 2021
Lewis HENRY	15 mars 2021
Abel MATHIEU	17 mars 2021
Lonys GILLET	20 mars 2021
Roméo DEFFAY	06 avril 2021
Tyam URVOYS	19 juin 2021
Alba LAURENT	22 juin 2021
Maellya FLEUTER CALVEZ	26 juin 2021
Léo MARTINEAU	03 juillet 2021
Hannah VERDET	07 juillet 2021
Hanaé CARRÉ	17 juillet 2021
Tom MORIN	30 juillet 2021
Martin BOUSSOUAR	11 août 2021
Azyls LE RESTE PLUNIAN	16 août 2021



Marius LAURENT LE STRAT	22 août 2021
Enzo GEORGES	06 septembre 2021
Maè SUIN	18 septembre 2021
Aurèl LEMOR	18 octobre 2021
Timothée PEROT	26 décembre 2021
Juline JAN	30 décembre 2021



Mariages 2021

Anthony LAMARRE & Dy AUTH	26 juin 2021
Mathieu TREPTEL & Magali GUEGUIN	03 juillet 2021
Stéphane OSTIN & Emmanuelle LEMERCIER	24 juillet 2021
Anthony HUPIN & Claire PERCHEY	14 août 2021

Décès 2021

Bernadette JAN née LAIGO	06 janvier 2021
Simone LE GLEUHER née GUHUR	08 février 2021
Yvette GUYODO née JAN	12 février 2021
Didier FURET	31 mars 2021
Alain RAULO	21 avril 2021
Raymond LE PALLUD	16 juillet 2021
Léonie LOTODE née LE GLEUHER	28 juillet 2021
Enzo GEORGES	17 septembre 2021
Julien LE HUEC	28 octobre 2021
Carole GLEYZE	30 octobre 2021



Mairie

4 place de l'église - 56390 BRANDIVY

Ouverture au public :

Lundi : 8h30-12h et 15h-17h30

Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h-12h et 15h-17h30

Vendredi : 8h-12h et 15h-17h

Tél : 02 97 56 03 74 - Email : mairie@brandivy.fr

Site : www.brandivy.fr

Infirmiers de Brandivy

Mmes Catherine RIO et Valérie BERTRAND
et M. Sébastien CARRÉ

Cabinet : 44 bis rue de la Vallée du Loc'h

Tél. : 02 97 56 02 01

Numéros d'urgences

Samu : le 15

Gendarmerie : le 17

Pompiers : le 18

Vigilance Femmes Info : 3919

Centre d'Information sur le Droit des Femmes
et des Familles (CIDFF) : 02 97 63 52 36

Enfant en danger : 119

Maltraitance Personnes Âgées : 3977

Drogue Info Service : 0 800 23 13 13

Assistante sociale

Mme GLAZIOU : 02 97 69 51 76

Conciliateur de Justice : permanence
3^e mercredi à la Maison des Services de
Grand-Champ : 02 97 61 40 16 (sur rdv)

Presbytère Père Jean DUPARC - Tél. 02 97 66 77 13

5 rue Poste - 56390 GRAND-CHAMP - Email : grandchamp@diosece-vannes.fr

Services intercommunaux

Accueil Golfe Morbihan Vannes Agglo : courrier@gmvagglo.bzh

Service application des sols (ADS) : ads@gmvagglo.bzh

Salle étang de la forêt : etang.foret@gmvagglo.bzh

Déchèterie du Loch et du Sal : (Ouvert tous les jours sauf mardi, dimanche et jours fériés)

Service SPANC : (assainissement)

Service prévention et gestion des déchets

Maison des Services

RPE (Relais Petit Enfance, anciennement RIPAM)

Piscine de Grand-Champ

Bureau d'information tourisme des Landes de Lanvaux

Mémento



École Publique La Petite Colline

École publique maternelle et primaire

Directrice : Mme Maud MOIZAN

Tél. : 02 97 56 03 69 - Fax : 02 97 56 08 74

Email : ecole.brandivy@orange.fr

Commerces de Brandivy

Bar Tabac Journaux Loto L'Eden :

Ouvert de 7h15 à 13h et de 16h à 21h

Fermé le mercredi - Tél. : 02 97 64 48 86

48 rue de la Vallée du Loch

Crêperie du Puits : Tél. : 02 97 56 04 16

11 rue de la Vallée du Loch

Commerçants ambulants : arrêts au bourg

Poissonnerie

Mercredi de 14h30 à 15h30

Samedi de 9h à 10h

Mon petit épicier

Le jeudi dans le bourg

TAXI



Taxis : Taxis JEHANNO-LE GOFF

Tél. 02 97 24 77 77 - Mob. 06 62 67 70 20



Tél. 02 97 68 14 24

Tél. 02 97 68 70 70

Tél. 02 97 56 07 38

Tél. 02 97 66 63 42

Tél. 02 97 66 37 38

Tél. 02 97 68 33 81

Tél. 02 97 61 40 16

Tél. 02 97 66 47 69

Tél. 02 97 66 78 62

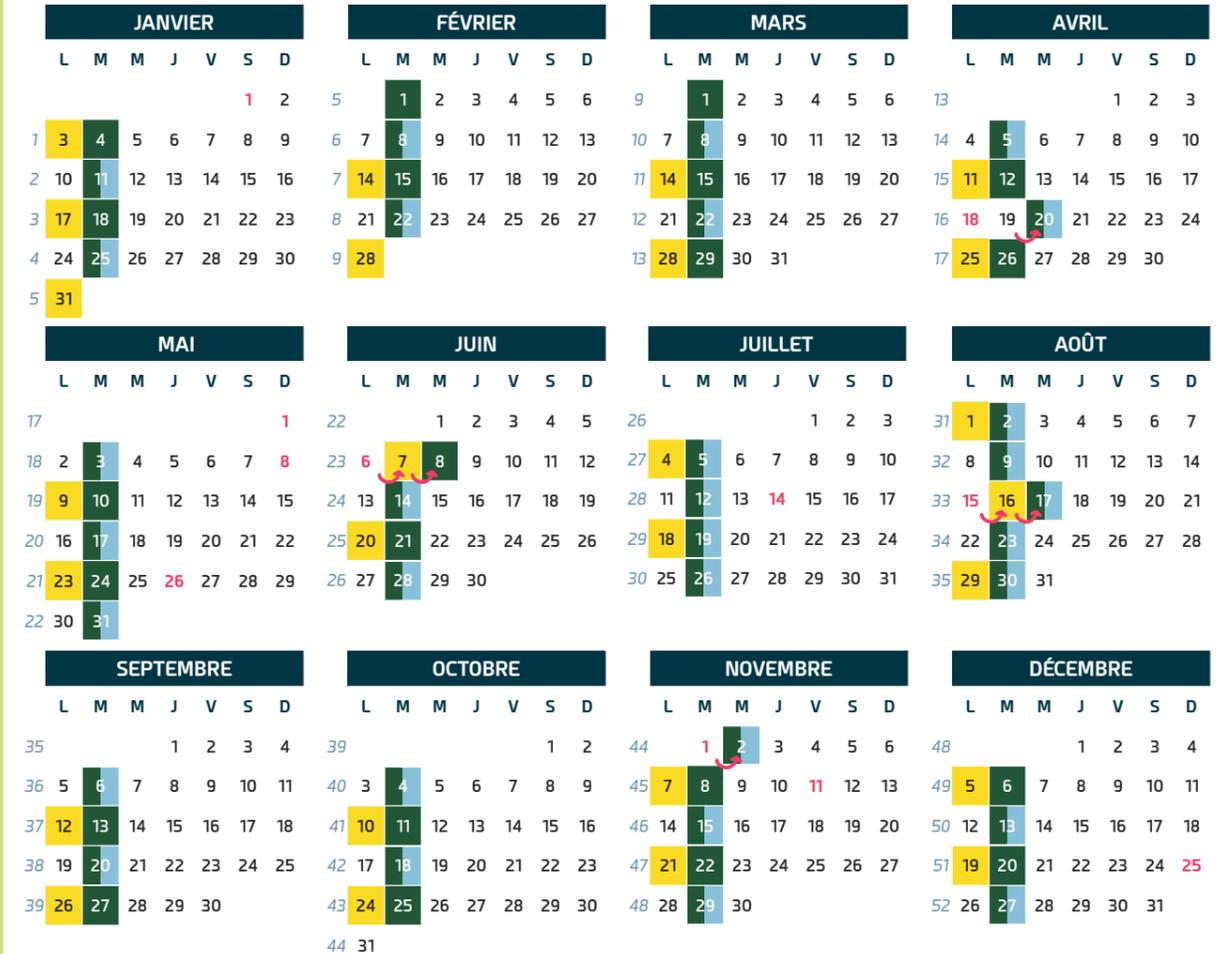
Tél. 02 97 66 45 75

Objectif zéro gaspillage

avec l'agglomération

CALENDRIER DE COLLECTE 2022

BRANDIVY





La loutre invisible de l'étang
de la Forêt - mai 2022

